

## Quatrième séance, vendredi 13 novembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Rapport N° 160 relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique). – Projet de loi N° 159 modifiant la loi sur l'énergie; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1018.07 Josef Fasel/Christine Bulliard (adaptation des contributions d'encouragement dans le domaine de l'énergie); retrait. – Salutations. – Motion M1038.07 Eric Colomb (apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire); prise en considération. – Motion M1042.07 Nicolas Rime/Olivier Suter (énergies renouvelables); retrait. – Motion 1043.07 Nicolas Rime/Olivier Suter (pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergies renouvelable-s dans les nouvelles constructions); retrait. – Postulat P2039.08 Denis Grandjean (lac de la Veveyse – centrales hydroélectriques); prise en considération. – Rapport N° 161 sur le postulat P2013.07 Jacques Bourgeois/Fritz Glauser relatif à la diminution des charges administratives et à la simplification des procédures en vue d'améliorer la compétitivité des PME. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire. – Projet de décret N° 150 relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens. – Postulat P2053.09 Josef Fasel/Claudia Cotting (fraude à l'aide sociale et fraudeurs); retrait.

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Présence** de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Brodard, Elian Collaud, Jean-Pierre Dorand, Christian Ducotterd, Alex Glardon, René Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Pierre Mauron, Valérie Piller et Emanuel Waeber.

Sans justification: M. Bruno Boschung et M<sup>me</sup> Andrea Burgener Woeffray.

MM. et M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Comme annoncé hier en fin de séance, vous avez reçu hier soir par courriel le nouveau pro-

gramme de la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Secrétariat de vous l'avoir transmis. Vous en avez également une copie ce matin sur votre bureau.

Je vous informe qu'en début de séance du lundi 16 novembre nous procéderons à l'assermentation de M<sup>me</sup> Hélène Cudré-Mauroux, élue en septembre 2009 juge au tribunal d'arrondissement de la Sarine et à celle de M<sup>me</sup> Manuela Baeriswyl, élue mercredi assesseure à la Commission de recours de l'Université.

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 12 novembre 2009.*

**Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée**

Attribué à la Commission des affaires extérieures

**Projet de loi modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages**

Attribué à la Commission des finances et de gestion

**Rapport N° 160  
relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique)<sup>1</sup>**

*Discussion*

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Nous voici en présence d'un rapport complet, qui tient compte de la situation actuelle sur les plans national et cantonal et qui nous dresse un schéma détaillé des consommations énergétiques, de la mobilité à la consommation électrique en passant par le chauffage des bâtiments. C'est un dossier qui a le mérite de broser de manière complète la situation et de définir une véritable politique cantonale en la matière en s'appuyant intelligemment sur le programme national prévu à ce sujet. Je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la rédaction de ce rapport qui va bien au-delà de nos interventions parlementaires. Nous disposons ici d'une véritable stratégie à long terme en matière de planification dans notre canton. Bravo! Il y a une vision, avec un objectif clair, c'est avoir une société à 4000 watts d'ici 2030. Les objec-

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 2213ss

tifs étant fixés, les mesures d'accompagnement sont également prévues. C'est vraiment complet! le groupe de l'Union démocratique du centre abonde dans cette vision en relevant certains faits importants soit, d'une part, que la garantie de l'approvisionnement énergétique est capitale et ceci est un élément prioritaire, relevé par le canton. La rénovation thermique permet de faire d'importantes économies d'énergie. Cet assainissement sera renforcé par des mesures se rapprochant du label Minergie. Le potentiel est important et nous le soutenons.

Concernant les énergies renouvelables, il est relevé le rôle essentiel et vital que remplit le Groupe e en la matière. Le projet de parc éolien prévu au Schwyberg sera enfin une réponse concrète à non seulement une idéologie mais à un canton qui ose réaliser de la production d'énergie propre avec du renouvelable, en complément à nos ouvrages hydrauliques. Le Groupe e a d'ailleurs aussi anticipé en direction des énergies renouvelables en créant une société Greenwatt SA, qui a pour objectif de produire 250 GWh (gigawattheure) d'ici 2030, également à partir d'énergie propre avec des investissements qui vont atteindre 350 millions. Par contre, un petit bémol est à relever dans l'obligation envisagée par l'Etat de produire l'eau chaude sanitaire au moyen des énergies renouvelables, pour les nouvelles constructions et à terme pour les rénovations! Ici, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que le canton doit plus conseiller et vulgariser les possibilités existantes sur le marché qu'imposer une mesure contraignante aux propriétaires d'immeubles, qui aurait des conséquences sur le coût des loyers, ce d'autant plus que cette mesure spécifique n'apportera pas une diminution conséquente de la consommation en kWh (kilowattheure). Finalement, le Conseil d'Etat va mettre en place un monitoring pour accompagner l'évolution de cette stratégie et soumettra au Grand Conseil des rapports périodiques sur l'évolution de cette politique énergétique qui évolue de jour en jour. Pour terminer, je relève également que ce plan ambitieux coûtera quelque chose, mais que le financement sera assuré par une part fédérale et le budget ordinaire du canton, et que le prélèvement d'une taxe spécifique cantonale sur l'électricité a été abandonné et ne doit pas être retenu à futur car nous devons à tout prix favoriser la compétitivité de notre économie cantonale.

C'est donc avec plaisir que nous prenons acte de ce rapport et que nous suivrons attentivement l'évolution de son contenu. Encore une fois, je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour l'excellence de ce dossier.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du rapport du gouvernement avec intérêt et satisfaction, en particulier pour le sérieux, la transparence des données et l'orientation générale du document. A ce niveau de la question, il ne s'agit pas seulement – et on va en débattre – de savoir s'il faut plus ou moins de lois et si les dispositions sont suffisantes ou pas. Il faut bien être conscient d'une question centrale, c'est l'efficacité de ce qu'on fait, parce que l'option de l'incitation, nous pouvons la soutenir tant qu'on a des résultats. Or la question de la rapidité avec laquelle on peut mettre en œuvre des me-

sures pour avoir des résultats probants et irréversibles est absolument centrale.

Je ne vais pas répéter le contenu du rapport mais seulement mettre en évidence un ou deux faits saillants parmi lesquels le fait que nous comprenons que l'enjeu est qu'on est en train de passer d'une société du pétrole à une société de l'électricité. Là, le canton de Fribourg, avec le Groupe e, est assez bien armé avec un instrument de première main pour pouvoir agir comme il le fait déjà avec parfois des points controversés, comme on le sait, sur les sujets les plus délicats. Je disais que les propositions allaient dans le bon sens et c'est le plus important. Nous souscrivons en particulier aux objectifs et aux principes qui sont énoncés ainsi qu'aux mesures qui sont prononcées, conscients au fond des marges de manœuvre du canton qui sont, d'un côté, limitées et, d'un autre côté, bien réelles, ce qui l'oblige effectivement à prendre les mesures nécessaires et à mettre les moyens suffisants pour pouvoir atteindre les objectifs qu'on se propose.

Dans ce sens-là, j'aurais plutôt des propositions à faire pour compléter le rapport. Ce qui y figure, nous pouvons y souscrire. Mes propos seront complétés par ma collègue Christa Mutter sur certains points particuliers. Ce dont il faut bien être conscient c'est qu'on n'a pas du tout un temps infini à disposition. On a tendance à dire que là aussi il faudrait être un peu plus radical que ne l'est le rapport sur les mesures à mettre en œuvre. Si nous souscrivons à l'objectif des 4000 watts pour 2030, c'est en pensant qu'il faut l'accompagner, comme c'est proposé, d'un système de monitoring et que ce système de monitoring doit reprendre au fond le caractère public qu'ont eu au début les hearings qui permettaient en fait de partager cette information, la connaissance et la conscience du problème entre tous les acteurs de la communauté fribourgeoise que nous représentons ici. On salue au passage le fait que le Conseil d'Etat, en commission, a eu le courage d'annoncer certains points délicats en ne présentant pas seulement les aspects positifs de sa proposition. Bien sûr, sur l'un ou l'autre de ces points délicats, nous pouvons avoir des divergences et on y reviendra tout à l'heure.

Quand je disais qu'on doit être préoccupé par la vitesse à laquelle le plan proposé est mis en œuvre. Je prendrai par exemple la question de la rénovation des immeubles. On nous propose comme objectif d'avoir une rénovation de 600 immeubles par année. Quand on sait que le parc immobilier compte plus de 60 000 immeubles, cela veut dire qu'il faudrait 100 ans – 100 ans! – pour renouveler notre parc immobilier. Quatre générations! C'est un exemple que je prends. Nous pensons qu'il faut aller beaucoup plus vite pour obtenir des résultats absolument probants à plus court terme. Le problème, si on veut aller plus vite, c'est qu'il faut trouver de l'argent. Or, si l'on peut abandonner l'idée d'une taxe spécifique, il me semble que nous devons tirer profit, là aussi, de la présence du Groupe e dans le sens où les dividendes que l'Etat de Fribourg perçoit au titre d'actionnaire du Groupe E pourraient servir à alimenter les fonds qui va être proposé pour financer les mesures d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Je pense d'ailleurs déposer une motion dans ce sens-là prochainement.

Deux autres mesures pour augmenter au fond l'efficacité de la mise en œuvre. La première, c'est le fait que, contrairement à ce que le message laisse entendre, le canton de Fribourg n'est pas tout seul, il a des partenaires. Il me semble absolument essentiel d'inclure les partenaires dans la mise en œuvre de la politique pour que l'exemplarité du canton s'étende à ces partenaires. A qui est-ce que je pense en particulier? A part le Groupe e, à l'ECAB, à la Banque cantonale, aux TPF, aux Hautes écoles et à l'Université et, bien sûr aussi, aux caisses de pension. Toutes ces institutions-là devraient être incitées fortement par le canton, qui est un partenaire pour ces acteurs-là, à suivre son exemple.

De la même manière, mais à l'autre bout de l'échelle, je dirais qu'un autre exercice d'exemplarité absolument central se trouve dans les ménages. La population aussi doit changer de comportement. Là, nous pensons qu'il est absolument essentiel que les mesures proposées prennent en charge et proposent des mesures concrètes d'incitation, de sensibilisation à la population en général, aux ménages en particulier pour qu'ils revoient leur comportement. On ne va pas réussir à résoudre nos problèmes seulement en changeant de technologie, on doit aussi changer de comportement. Là, nous avons un autre atout à Fribourg: ce sont des spécialistes de cette question. Il y a «La Revue durable», à la rue de Lausanne, à 100 m. qui vient de gagner en France un concours avec un instrument de sensibilisation à la population, concours qui l'a fait arriver en tête des cinq autres propositions évaluées au niveau national en France. Ces mesures-là sont appliquées en France dans deux régions, dont la région lyonnaise qui compte 2,5 millions d'habitants. L'expertise est là, à côté, il faut l'employer! Je pense, à ce sujet-là aussi, introduire prochainement une motion.

Avec ces remarques, nous avons le plaisir de prendre connaissance de ce message et nous vous remercions pour votre attention.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport N° 160. Nous saluons les éléments stratégiques visionnaires ainsi que l'objectif de réaliser, de cibler une société à 4000 watts à l'horizon 2030 et de ne pas reporter aux calendes grecques le début des gros travaux pour atteindre une société à 2000 watts aux alentours des années 2100 à 2150! Et, comme dit le proverbe: «Cela ne sert à rien de courir, il faut partir à temps». Du travail a déjà été fait et des choix judicieux de société font déjà des différences en comparaison à d'autres. Notre pays, en regard d'autres pays européens, n'en est pas à ses balbutiements. Même si nous consommons globalement 1% d'énergie de plus par personne que nos voisins européens, ces derniers produisent 40% de plus de CO<sub>2</sub> que le citoyen suisse. Et que penser de l'Américain qui consomme deux fois plus d'énergie qu'un Suisse et qui rejette 3,2 fois plus de CO<sub>2</sub> par personne dans l'atmosphère! Des mesures adaptées ont déjà été appliquées; les résultats sont déjà là. Dans les nouvelles mesures à prendre, certaines sont dictées par la Confédération depuis plusieurs années déjà. Il suffit de les faire appliquer comme, par exemple, la régulation de température individuelle par pièce dans les nouvelles installations, chose exigée

par la Confédération depuis bon nombre d'années. Ce n'est pas le seul cas où il y a des manquements dans l'application des lois existantes. Les contrôles sont trop rares, voire inexistantes. Aucune sanction, ou presque, ne vient perturber les acteurs de ces fraudes dans notre canton. A la place de chahuter tout le système, continuons de mettre en pratique les éléments existants et ne tombons pas dans le miroir aux alouettes où, des fois, de fausses bonnes intentions sont soumises au Grand Conseil et quasi impossibles à mettre en œuvre de façon réaliste. J'en veux pour preuve le point suivant de l'ordre du jour, issu d'une motion combattue par une minorité et qui, finalement, a été acceptée par ce Parlement. Et l'intention de bien faire était pourtant présente!

Dans ce Parlement, nous nous trouvons parfois face à des motionnaires, des postulants appuyés par d'autres partisans de tout bois, relayés des fois par des arguments idéologiques qui portent tous l'intention de bien faire. On passe ainsi allègrement d'un bon pas par-dessus la réalité technique de la physique et de son application. L'intention de bien faire peut mettre sous silence le dur réalisme des investissements financiers en phase avec la réalité quantifiable du possible résultat. Chacun veut faire quelque chose, quelque chose de plus, quelque chose de mieux. Certes, c'est louable mais faisons attention à l'argent engagé et à un impact écologique le plus performant possible!

C'est pour toutes ces raisons que notre groupe ne soutiendra pas à n'importe quelles conditions toutes les mesures du présent rapport. Je cite notamment «l'interdiction pure et simple de la pose et du renouvellement des chauffe-eau électriques, l'obligation de produire systématiquement un minimum de 50% d'eau chaude sanitaire avec des énergies renouvelables ou encore, comme l'a fait le canton de Vaud, la prise en compte des pompes à chaleur dans leur totalité comme une source d'énergie non renouvelable. Des mesures coercitives sont nécessaires et même indispensables. Il sera cependant impératif de créer des canaux de travers afin de ne pas tomber dans le déraisonnable et avoir une ou plusieurs portes de sortie dans le cas où la technique, la finance, l'esthétique, la protection du patrimoine, et j'en passe, rendront la mesure inadaptée».

En complément ou à la place du label Minergie, le certificat énergétique du bâtiment, qui est en préparation, sera certainement un outil efficace pour traquer les consommations d'énergie exagérées d'un objet et imposer les éléments correcteurs efficaces et bien ciblés. Cette mesure pourrait être couplée par un contrôle systématique des bâtiments, comme il existe déjà par exemple pour la combustion des brûleurs, le ramonage périodique, l'état des installations électriques, le contrôle des citernes ou le service du feu.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte du présent rapport et attend des mesures appropriées, raisonnables et applicables pour atteindre les objectifs.

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Au nom du groupe démocrate-chrétien, je tiens à saluer la qualité du rapport que le Conseil d'Etat nous a soumis dans le cadre de la planification de la nouvelle stratégie énergétique du canton. Celui-ci a permis d'établir un état des lieux

sans concession, point de départ du long chemin qui devrait nous conduire à la société à 4000 watts. L'explosion de la consommation annuelle d'électricité de ces quinze dernières années ne nous en laisse pas le choix. En effet, lorsque l'on sait que la plus grande partie de cette énergie provient de ressources fossiles, on comprend mieux la très haute importance des mesures à prendre.

Fort de ce constat et désireux de garantir une société à 4000 watts à l'horizon de 2030, le Conseil d'Etat a établi un catalogue de mesures intéressantes qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre. Il est nécessaire d'insister que ce n'est qu'au prix d'actions coordonnées de la Confédération, des cantons et des communes qu'une avancée significative vers une indépendance énergétique sera possible car, en aucun cas, les acteurs politiques peuvent jouer seuls. Il appartient donc à la Confédération de tenir les premiers rôles sans toutefois décharger les cantons de leur responsabilité de déterminer leur propre stratégie énergétique. En s'appuyant sur les quatre piliers de la politique énergétique de la Confédération, le Conseil d'Etat a fixé deux priorités, économiser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Jusqu'ici «tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil»... C'est à l'heure du choix et de la mise en œuvre de la trentaine de propositions devant nous permettre d'atteindre nos objectifs que les sourires devraient se crisper. En effet, il faudra un certain courage pour accepter des mesures qui, avant même de faire du bien à mère nature, font tout d'abord du mal au porte-monnaie. Etant acquis que toutes les mesures ne pourront pas faire l'objet de subventions, combien serons-nous à avoir le courage d'accepter des propositions contraignantes? Car c'est bien de courage politique dont il faudra faire preuve pour que nous prenions véritablement le chemin de l'indépendance énergétique! Même si la mauvaise foi de ceux qui s'opposent aux éoliennes sous prétexte que celles-ci dérangent les oiseaux serait de nature à nous couper les ailes, nous devons tout de même tout mettre en œuvre pour que le bon sens l'emporte, condition sine qua non à l'aboutissement du vaste chantier de la planification énergétique. Le super GPS du Service de l'énergie a défini un itinéraire qui promet d'être long et périlleux, mais plein de promesses! Mesdames et Messieurs les Député-e-s, combien serons-nous à lâcher le confort de nos bagnoles pour le parcourir à pied? A vous de décider!

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat et prend acte de ce rapport.

**Rime Nicolas (PS/SP, GR).** Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat et ses services pour le travail effectué dans la réalisation de ce rapport. Il est en effet urgent d'agir pour contrer le réchauffement climatique et diminuer les besoins énergétiques de chacun mais pas sans une vision globale de la situation et des objectifs.

Les actions et moyens à mettre en œuvre doivent être inscrits dans un programme. Dans cette logique d'ailleurs, certaines motions à traiter tout à l'heure peuvent s'avérer en léger décalage même si elles visent le même but. Toutefois, un élément manque cruellement

à ce rapport. Si on prévoit effectivement agir pour faire baisser la consommation moyenne des véhicules, le rapport ne mentionne aucune mesure visant à promouvoir la mobilité douce. Nous attendons que le Conseil d'Etat corrige cette lacune lors de la concrétisation de sa nouvelle stratégie énergétique. Pour le reste, le groupe socialiste partage les analyses faites ainsi que les mesures à prendre. Tout le monde d'ailleurs s'accorde à dire que pour lutter contre le réchauffement climatique, il est urgent d'agir sur deux plans: diminuer la part des énergies fossiles afin d'abaisser les émissions de CO<sub>2</sub> en se dirigeant vers les énergies renouvelables, amener la consommation d'énergie par personne à 2000 watts. Là où les divergences vont apparaître, c'est sur le calendrier et les moyens à mettre en œuvre. Pour commencer, le Conseil d'Etat souhaite mettre en place un programme d'abord incitatif, devenant petit à petit contraignant. Si cela peut marcher pour un certain nombre de mesures, nous n'avons pas le temps de passer par la case incitative pour le plus grand nombre de ces mesures. Nous devons aller droit au but avec des mesures contraignantes.

Ensuite, le Conseil d'Etat a fixé, selon les modèles de la Confédération, l'horizon 2100 pour atteindre la société à 2000 watts. Il faut, selon nous, absolument ramener cette échéance à 2050, les moyens technologiques existent. Ainsi l'investissement annuel pour ces mesures ne sera pas suffisant et il faudra trouver un financement supplémentaire. Nous attendons donc avec impatience que le Conseil d'Etat nous soumette son projet de révision de la loi sur l'énergie pour 2010, comme annoncé, en espérant qu'il pourra tenir compte de nos réflexions. Bien entendu, nous nous réservons toutes les interventions possibles à ce moment-là.

Avec ces remarques, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Buchmann Michel (PDC/CVP, GL).** Suite au rapport de mon collègue Collomb, au nom du groupe démocrate-chrétien, j'ai quelques questions à poser à M. le Commissaire du gouvernement.

Dans un récent débat concernant la participation du Groupe e à la création d'une centrale allemande au charbon, les partis de droite soutenaient majoritairement cette idée, non par amour de l'usage du charbon, mais à cause du déficit énergétique d'ores et déjà annoncé en 2020 et qu'il faudra de toute façon combler. Il y a douze mois environ, il était clairement démontré que les énergies renouvelables, dont il faut encourager le développement, n'avaient pas la capacité de combler ce déficit. J'ai donc des questions à poser tout en soutenant la stratégie énergétique présentée par le Conseil d'Etat.

Le déficit énergétique 2020 est-il toujours devant nous ou bien la situation a-t-elle changé? Les énergies vertes et les programmes d'économie proposés sont-ils aptes à réduire de façon conséquente ce déficit énergétique 2020? Dans le cas contraire, à quel développement énergétique faut-il s'attendre dont on ne parle pas aujourd'hui? Est-ce que par principe, par exemple, le Conseil d'Etat s'opposera au probable développement du nucléaire dans notre pays afin d'éviter sa totale dépendance de l'étranger en matière électrique? Ou bien,

envisage-t-il d'ores et déjà de participer à d'autres solutions au plan national ou au plan international? Telles sont mes questions, M. le Commissaire et je me réjouis d'entendre vos réponse.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Permettez-moi de rajouter quelques questions à la prise de position de notre groupe et quelques remarques. Nous sommes ici dans un *timing* qui a été quelque peu prolongé par rapport aux promesses du gouvernement. M. Vonlanthen nous avait dit ici dans cette salle, le 1<sup>er</sup> avril 2008, «Le Conseil d'Etat a déjà prévu de définir d'ici à la fin de l'année 2008 les grandes lignes de sa politique énergétique. Nous voulons aborder tout de suite ces questions et je peux vous garantir que je mettrai toute mon énergie pour arriver le plus vite possible à un concept général».

Donc, nous voici une année plus tard avec le constat qu'il faudra trois fois plus de temps à notre canton qu'aux autres pour arriver à la société de 2000 watts. C'est une chose à laquelle j'ai un peu de peine à me rallier. Pourquoi, dans d'autres cantons, même dans des cantons voisins, ce serait possible de prendre des mesures pour atteindre des buts et pas à Fribourg? Moi, j'aimerais poser des questions dans trois domaines: la mobilité, l'électricité et les MoPEC (Modèles de prescriptions énergétiques des cantons).

C'est la plus grande lacune du rapport d'ignorer pratiquement le domaine de la mobilité. Elle consomme 37% de l'énergie totale du canton, selon le rapport. Il faudrait y rajouter le courant de chemin de fer, donc on arrive à près de 40%. Si le Conseil d'Etat veut bien favoriser les véhicules un peu moins polluants, faire la promotion du covoiturage et des transports publics, il ne veut pas toucher au fond du problème. Par contre, il faudrait bien favoriser concrètement le transport modal vers les transports publics à Fribourg. C'est la politique officielle de la Confédération, confirmée par plusieurs votations populaires, aussi à Fribourg. Comme le prouve le microcensus de 2005, Fribourg fait exception et a un très grand retard dans les transports publics et la mobilité douce. Nous attendons donc du gouvernement qu'il entame une politique en faveur de la mobilité douce, par exemple, avec un réel plan de développement pour les piétons et pour les cyclistes et pas seulement un accompagnement de chemins cyclables quand il y a un projet routier et qu'il élabore un plan qu'on pourrait intituler, je ne sais pas, «Transports in the green and in the city» qui double au moins les cadences des transports publics en général et qui introduit de nouvelles lignes.

Le Conseil d'Etat cite pas moins de trois fois le projet Michelin pour la voiture à hydrogène comme mesure cantonale. Je veux bien. Ce sont aujourd'hui surtout des jouets pour ingénieurs et ils permettent aux politiciens de montrer leur côté futuriste à la conférence de presse. J'avoue que c'est certainement plus sexy que la mise en œuvre quotidienne de nombreux instruments pour l'efficacité énergétique mais il ne faudrait pas confondre l'un avec l'autre!

Dans le débat concernant la LATeC – si vous vous rappelez l'année passée – j'avais déjà critiqué le fait que cette loi renvoie simplement à celle sur l'énergie pour tous les aspects de l'aménagement et de la mobilité en

lien avec l'énergie. Ici, nous voyons que le rapport sur l'énergie renvoie à ce renvoi et que donc la politique énergétique en lien avec la mobilité tourne en rond et qu'elle deviendra le trou noir de la politique énergétique.

Première question donc: Quand présentez-vous, M. le Conseiller d'Etat, le complément du rapport pour la mobilité?

Pour la question de l'électricité, bien sûr, nous sommes favorables à toutes les options prises par le Conseil d'Etat pour la production d'énergies renouvelables. Je trouve aussi que ceci est peut-être le côté fort de ce rapport, mais il nous manque tout un chapitre concernant les mesures d'efficacité dans le domaine de l'électricité où on pourrait économiser, non seulement quelques pourcentages, mais bien un tiers de l'électricité et là où ce n'est pas seulement le domaine d'intervention de la Confédération. Aujourd'hui, des projets intéressants du Groupe e dans ce domaine sont bloqués – et je ne parle pas de la centrale à charbon – parce que le Groupe e attend, enfin, les décisions des politiciens. Donc, à quand un complément sur l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité?

Dernière question, les MoPEC. Les MoPEC, ce sont les modèles d'ordonnance pour l'énergie des cantons, en allemand MuKEN «Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich». Le gouvernement a promis et a annoncé à la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie qu'il allait mettre en vigueur les MoPEC au début 2010. A la lecture du rapport, on n'a pas cette impression. On n'a vu aucun projet concret.

Je signale que onze cantons ont déjà mis en vigueur le module de base et quelques modules supplémentaires de ces MoPEC. Ces modules de base sont obligatoires pour les cantons. Huit autres cantons sont en train de le faire pour le début 2010. Fribourg va être dans les tout derniers à prendre les mesures. Pourquoi ces modèles de base, de A jusqu'à H, qui sont obligatoires, qui existent comme textes finis en allemand et en français, pourquoi ne sont-ils pas encore en vigueur?

Troisième question: A quelle date les modules de base vont-ils entrer en vigueur? Lesquels de ces modules supplémentaires, L, M, N vont-ils entrer en vigueur et quand?

Merci pour vos réponses, M. le Conseiller d'Etat.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Nous discutons aujourd'hui du rapport N° 160 sur la politique énergétique du canton: Au moment – il y a deux ans – où nous avons déposé, avec mon collègue Nicolas Rime, les motions qui apparaissent aux points 6 et 7 de notre ordre du jour, nous ne sentions pas une volonté politique marquée en ce qui concerne les problèmes liés à l'énergie et il nous semblait important de donner des impulsions dans ce domaine.

Depuis, même s'il a pris du retard par rapport aux promesses faites, un travail conséquent et constructif a été effectué par la Direction de l'économie et de l'emploi. Nous discutons aujourd'hui sur une base intéressante le rapport qui nous est soumis. On va de l'avant dans un domaine où les choses bougent vite. Je salue le rapport qui contient énormément d'éléments positifs. Je voudrais, pour contribuer à la réflexion générale et

compléter la construction de l'édifice, mettre l'accent sur trois points.

Je regrette que, parmi les bonnes mesures qui sont proposées, la plupart – d'autres l'ont dit – soient incitatives plutôt que contraignantes. Je regrette aussi que des domaines aussi importants que la mobilité et l'aménagement du territoire soient absents de la réflexion et je demande dans ce sens, comme d'autres, au commissaire du gouvernement d'intégrer ces domaines à la réflexion générale et à la révision soit du règlement, soit de la loi, qui sont prévus pour ces prochains mois.

La troisième chose concerne les moyens financiers. Il me semble que pour mener une politique énergétique conséquente et pour aller de l'avant et pour atteindre les objectifs qui sont fixés pour 2030, mais aussi pour accélérer le processus d'une société à 2000 watts qui devrait être atteinte bien avant 2100, il faudra engager des moyens.

Un train est en marche, il faudra lui ajouter encore quelques wagons. Le commissaire du gouvernement, d'après les discussions que nous avons eues avec lui, y est attentif. Le règlement sur l'énergie, puis la loi sur l'énergie doivent être révisés ces prochains mois et l'an prochain. Dans ce contexte, les motions que nous avons déposées avec Nicolas Rime sont des éléments que l'on pourrait qualifier de détails par rapport à un ensemble qui doit être bâti de manière cohérente. M. Vonlanthen nous a dit vouloir intégrer nos réflexions à la réflexion générale qui sera menée ces prochains temps. Nous lui faisons confiance, suivrons avec attention les travaux qui sont déjà amorcés et retirons – nous vous l'annonçons déjà maintenant – les deux motions que nous avons déposées.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Das Thema Energie ist im Trend. Energiestrategien werden fast am laufenden Band von Bund, Kantonen und auch anderen Institutionen erstellt. Es werden haufenweise neue Impulse für die schweizerische Energiepolitik ausgelöst. Was soll nun auch noch diese Debatte im Freiburgischen Grossen Rat Neues bringen? Besteht nicht die Gefahr, im Quark zu treten, der aber – nach Goethe – nicht stark, sondern nur noch breit wird? Ich möchte sagen, keineswegs. Es ist gerade hier und heute unsere Pflicht, unsere Verantwortung gegenüber den zukünftigen Generationen wahrzunehmen und die Frage der zukünftigen Ausgestaltung der Energiepolitik mit Verantwortungsbewusstsein an die Hand zu nehmen.

J'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur contribution importante à cette discussion. Le débat, l'échange des idées sont cruciaux. Ce qui me semble être important dans le contexte de la discussion de la future politique énergétique, c'est l'importance d'une certaine ouverture d'esprit. Tout est en mouvement aujourd'hui et il faut pouvoir découvrir la bonne voie qui nous mène à une stratégie convaincante. C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait content et je salue notamment les remarques critiques.

Je ne vais pas répéter tout le rapport mais me limiter quand même à souligner les six points suivants. J'aimerais tout d'abord donner quelques réflexions sur le cadre général, parler de la vision de la société

à 4000 watts et, dans ce contexte aussi, pouvoir répondre à cette impatience exprimée par quelques-unes et par quelques-uns d'entre vous, et, troisième point, aussi parler des objectifs, mentionner, en quatrième point, la sécurité d'approvisionnement, en cinquième point, parler des coûts et du financement et, enfin, parler quand même de la réalisation et du calendrier. Je m'efforcerai de répondre également aux différentes questions posées.

En préambule, je relève que les différentes interventions parlementaires déposées en matière d'énergie ont contribué à l'ensemble des réflexions qui ont été faites dans le cadre de la réalisation de la stratégie énergétique telle que présentée. Je suis également très satisfait de l'acceptation du report de délai relatif au traitement de l'ensemble des interventions dans ce domaine, ce qui nous a permis d'approfondir notre analyse. Nous n'avons pas voulu traîner, M<sup>me</sup> Mutter, mais nous avons dit que nous aimerions vraiment prendre le temps nécessaire pour approfondir les choses et pour vous présenter une stratégie convaincante. Je prends acte de l'intention des motionnaires de retirer leurs motions. Je peux vous dire que le Conseil d'Etat s'engage à ce que la stratégie énergétique soit mise en œuvre en tenant compte des préoccupations qui ont été formulées, notamment en matière d'incitation dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

J'en viens maintenant au premier point, le cadre général.

Il est à relever que, ces dix dernières années, l'augmentation moyenne de la consommation a été de 0,5% par an pour ce qui concerne l'énergie finale et de 1,7% pour ce qui concerne l'électricité. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que le canton ne produit que 15% de l'énergie qu'il consomme, cette production provenant essentiellement de l'utilisation des ressources hydrauliques et du bois. Mais, comme vous avez pu le lire dans le rapport, un potentiel considérable existe dans le canton de Fribourg pour l'augmentation de son autonomie énergétique. En fait, ce potentiel pourrait être augmenté de 15 à 66% à la fin de cette voie qu'on va aborder bientôt.

Une deuxième remarque dans ce contexte-là. L'Etat et les communes, tous les deux – comme c'est écrit dans la Constitution – doivent montrer le bon exemple et aller de l'avant avec une stratégie ambitieuse. Les propositions formulées dans le rapport se fondent sur une expertise élaborée par le docteur Weinmann, sur mandat du Service des transports et l'énergie, ainsi que sur des réflexions faites dans le cadre du postulat Crausaz/Bürgisser par le groupe de travail composé des représentants des milieux concernés et des services compétents de l'Etat. J'aimerais souligner ici que cette approche fribourgeoise est quand même unique car elle permet d'avoir des bases chiffrées pour prendre des décisions raisonnables et envisager des solutions réalistes. Il faut quand même aussi souligner que le Conseil d'Etat avait vraiment voulu intégrer tous les cercles concernés, la population et, notamment aussi, le Grand Conseil dans cette réflexion. On a organisé, l'année passée, deux hearings pour vraiment approfondir ces scénarios pour ne pas vraiment développer des idées, des visions qui seraient absolument à côté de la plaque. Les scénarios établis par la Confédération, dans

le cadre de la définition de la politique énergétique, ont servi de références à l'études. Là, M. le Député Collobomb a tout à fait raison, on ne peut pas vraiment développer une stratégie, une vision en dehors de tout le développement qui se fait au niveau fédéral, au niveau intercantonal, voire même au niveau national. Alors là nous devons vraiment pouvoir prendre acte de ces différents scénarios de la Confédération et on ne peut pas vraiment sortir complètement de ces réflexions-là. A l'échelle du pays, la Confédération entend diminuer d'ici 2020 les gaz à effets de serre de 20% par rapport à 1990, réduire le recours aux énergies fossiles de 20%, augmenter la part des énergies renouvelables de 50% et limiter l'augmentation de la consommation d'électricité. La Confédération vise elle-même l'objectif d'une société à 2000 watts entre les années 2100 et 2150. Je reviendrai après sur la question de réaliser cette société à 2000 watts déjà en l'an 2050.

Dans le cadre des objectifs fixés par la Confédération, la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'énergie a, de son côté, adopté en avril 2008 un modèle plus contraignant de prescriptions énergétiques relatives à un certain nombre de mesures prioritaires à mettre en œuvre dans le domaine du bâtiment, lequel est de la compétence des cantons et représente près de 50% de la consommation d'énergie de la Suisse. Il s'agit ici de ces fameux MoPEC dont a fait mention M<sup>me</sup> la Députée Mutter. Là, je peux déjà répondre à votre question, M<sup>me</sup> Mutter. Tout d'abord, la Conférence des directeurs de l'énergie a adopté à l'unanimité – aussi avec la voix du représentant du canton de Fribourg – ces MoPEC, première constatation. Deuxième constatation, nous sommes en train de mettre en place ces mesures mais nous avons fait l'analyse, on peut le faire via le règlement de l'énergie. Et, comme vous avez pu le lire dans le rapport, nous préparons la révision de ce règlement encore cette année et on sera prêt à les mettre en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Pour les propositions qui vont plus loin, là bien évidemment, on doit faire une réflexion approfondie et on doit aussi pouvoir prévoir des modifications légales.

J'arrive maintenant au deuxième point, une vision ambitieuse, la société à 4000 watts en 2030 et la réduction de CO<sub>2</sub>. La politique énergétique n'est pas nouvelle à Fribourg. Depuis plusieurs années, le canton dispose de bases légales en la matière et de programmes d'encouragement. Il est également bien noté dans les évaluations intercantionales qui sont effectuées chaque année par l'Office fédéral de l'énergie. Toutefois, les objectifs fixés jusqu'à maintenant n'ont pas pu être atteints faute de moyens. Je relève néanmoins que le budget destiné au développement des énergies renouvelables a été pratiquement triplé entre 2004 à 2010. Si vous prenez les chiffres – d'ailleurs le Conseil d'Etat vous les a aussi mis dans le rapport –: en 2004, nous avons eu un budget ordinaire de 1 million de francs et, pour 2010, on a dans le budget un programme de 3,5 millions de francs. Il ne faut pas oublier l'engagement et l'action mis en place cette année, ce fameux programme «Energie 2009» où on a mis réellement en place des moyens considérables et, par rapport aux autres cantons, vraiment très, très forts dans le cadre du programme de relance. Alors, concrètement, la vision cantonale consiste à ce que le

canton de Fribourg atteigne la société à 4000 watts à l'horizon 2030, ce qui est compatible avec les objectifs fixés par la Confédération dans le cadre de sa politique climatique et énergétique. En concrétisation de cette vision, le Conseil d'Etat propose d'établir une stratégie permettant d'économiser d'ici vingt ans – il faut vraiment le souligner – 1000 GWh par an de chaleur et 550 GWh par an d'électricité. Cet objectif concerne en priorité la diminution de la consommation énergétique globale, puis la couverture d'une part importante de la consommation restante par des énergies renouvelables indigènes. Il peut également être représenté par une diminution de CO<sub>2</sub>, passant de 5,8 tonnes à 4,6 tonnes par personne et par an, donc une réduction d'environ 20%.

Alors, maintenant, société à 2000 watts en 2050? M<sup>me</sup> Mutter, M. Rime et M. Suter disent que le Conseil d'Etat est frileux, n'a pas vraiment le courage d'aller de l'avant plus vite. Je dois vous dire de manière très claire que la société à 2000 watts en 2050 est une vision absolument irréaliste! Même si d'autres cantons prévoient cette société à 2000 watts en l'an 2050, je dirais qu'ils ne pourront pas vraiment réaliser cet objectif. Ce n'est pas vraiment sérieux. Pour réaliser cet objectif, par exemple, nous devrions assainir 1500 bâtiments chaque année à partir de l'année prochaine. 1500 bâtiments! Une rénovation complète, un assainissement complet! Même les 600 bâtiments par an qu'on a prévus maintenant est un objectif extrêmement ambitieux mais si vous voulez encore faire le double, plus que le double, c'est absolument irréaliste! Il faut fournir des efforts importants. On se met sur une voie extrêmement ambitieuse, mais il faut aussi être réaliste et il ne faut pas dire des choses qui ne pourront pas être vraiment tenues.

Troisième point, les objectifs et les mesures concrètes. Pour la réalisation de cette vision, le Conseil d'Etat propose la mise en œuvre progressive de toute une série de mesures selon un calendrier défini. Parmi les mesures prioritaires, on trouve notamment l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments. Là, nous voulons profiter aussi de l'argent de cette affectation partielle de la taxe CO<sub>2</sub> qui met pour toute la Suisse, chaque année, 133 millions de francs à disposition. On les utilisera dès lors pour faire en sorte que nos bâtiments soient rénovés. Ensuite, il y a le remplacement des chauffages électriques, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution de chaleur et de froid, la mise en place de conventions d'objectifs avec les milieux industriels, l'encouragement au développement du réseau chaleur et d'autres choses.

Tout à l'heure, il y avait une forte critique concernant la mobilité. Vous avez dit que là, il y a une déception considérable, que le Conseil d'Etat n'avait pas vraiment prévu des mesures pour la mobilité. Je dois vous dire que, vous avez en partie raison. On n'a pas vraiment prévu des propositions très claires pour la mobilité jusqu'à maintenant mais le Conseil d'Etat veut vraiment aller de l'avant. Il veut pouvoir mettre en place ou mandater la commission déjà en place pour la mobilité afin de faire des propositions concrètes dans ce contexte-là.

Arrivons maintenant au point 4, la sécurité d'approvisionnement et les questions délicates. Notamment

M. le Député Buchmann a posé des questions très claires concernant cette problématique-là. La sécurité d'approvisionnement est un sujet important dans le contexte de la politique énergétique. Dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat a précisé sa position sur la participation du Groupe e à la centrale à charbon de Brunnsbüttel. En ce qui concerne le développement du nucléaire pour le pays, il attend une orientation claire du Conseil fédéral et espère une réalisation rapide, par le groupe e, du projet de centrale à gaz à cycles combinés de Cornaux par le Groupe «e». Il se déclare également favorable au développement de biocarburants uniquement dans la mesure où ceux-ci sont produits par une valorisation de déchets organiques. Pour une question d'éthique, il exclut d'encourager l'utilisation de terrains d'assolement et de produits agroalimentaires à cette fin.

Pour répondre correctement ou concrètement à la question de M. Buchmann, vous avez raison, on ne peut pas vraiment combler les besoins, les lacunes en 2020 uniquement par l'introduction des nouvelles énergies renouvelables. Il faut avoir recours à ce quatrième pilier de la politique du Conseil d'Etat qui dit qu'il faut avoir recours à des grandes centrales de production énergétiques, soit des centrales nucléaires, soit des centrales à gaz. Les deux ont des avantages et des désavantages. Le problème des déchets pour le nucléaire, le problème aussi de la rapidité de la mise en place de ces centrales liées aux discussions politiques. On n'est pas sûr si on arrivera vraiment avoir des nouvelles centrales en 2020 quand cette pénurie, déjà annoncée, sera là. Les centrales à gaz combiné, quant à elles, présentent l'avantage qu'on pourrait assez rapidement les réaliser, mais le désavantage d'une production considérable de CO<sub>2</sub>. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat est convaincu qu'au niveau fédéral le Parlement doit pouvoir prévoir des mesures idoines pour qu'une grande partie de ce CO<sub>2</sub> puisse être compensée au niveau mondial et pas seulement en Suisse. Concernant la sécurité d'approvisionnement, il faut quand même aussi dire une chose. Il faut pouvoir donner des incitations pour les nouvelles énergies renouvelables mais en même temps il faut aussi envisager des mesures obligatoires.

Arrivons maintenant à la question des coûts et du financement. Le coût pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique est estimé à environ 17 millions de francs par an. Actuellement, vous avez vu, dans le budget on a 2 millions de francs. Cela signifie que nous devons prévoir des montants considérables. Qu'a prévu le Conseil d'Etat? Nous avons dit vouloir augmenter le budget ordinaire de 2 à 4 millions de francs environ dans le plan financier. Puis, on doit mettre en place un fonds cantonal de l'énergie. Ce fonds cantonal de l'énergie devra être alimenté par des contributions du Groupe e. Nous sommes actuellement en train de négocier avec le Groupe e ces questions-là et nous espérons avoir là une contribution considérable afin de pouvoir aussi financer ces coûts supplémentaires. Ensuite, il y a les contributions globales de la Confédération et il y aura cet argent pour les assainissements des bâtiments qui sont prévus par cette taxe CO<sub>2</sub>.

Les prochains pas. Sur la base du rapport présenté et compte tenu des discussions qui ont eu lieu dans

le cadre de ce débat, le Conseil d'Etat formulera des propositions lors de la révision de la loi cantonale sur l'énergie dont le projet sera en principe débattu à la fin de l'année prochaine ou au début de l'année 2011. Entretemps, il se chargera d'adapter le règlement sur l'énergie pour appliquer les dispositions du modèle de prescriptions énergétiques des cantons, ces fameux MoPEC 2008 pour lesquels une modification de la loi cantonale ne s'avère pas nécessaire. Il est à souligner que le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un plan d'action concret dans le cadre du message de la révision de cette loi sur l'énergie et un monitoring permettra d'accompagner la mise en place de ces différentes mesures. Les débats périodiques au Grand Conseil pourront être organisés par cela.

En conclusion, et compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la nouvelle stratégie énergétique qu'il entend mettre en place sans tarder.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Projet de loi N° 159 modifiant la loi sur l'énergie (LEn)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi modifiant la LEN s'est réunie le 13 octobre dernier. M. le Commissaire du Gouvernement était accompagné à cette occasion de M. Martin Tinguely, chef du Service des transports et de l'énergie, et de M. Serge Boschung, chef de la section énergie du Service.

En ouverture de séance, M. le Commissaire et ses chefs de service nous ont présenté de façon détaillée la nouvelle stratégie énergétique du canton de Fribourg. Vous venez d'ailleurs de prendre acte du rapport N° 160 qui traite de ce sujet. La modification de loi qui nous intéresse aujourd'hui est due à la prise en considération de la motion de notre collègue Josef Fasel, qui demandait en 2005 déjà, que tous les bâtiments publics du canton soient alimentés par une ressource énergétique neutre du point de vue des émissions de CO<sub>2</sub>, que l'Etat de Fribourg consomme pour ses propres besoins du courant Jade produit par le Groupe e et que les transports publics utilisent du carburant diesel contenant 10% d'éthanol. A l'époque déjà, le Conseil d'Etat avait émis quelques réserves quant à la mise en œuvre de cette motion. Mais le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, avait voulu donner un signe fort pour la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables et avait accepté les propositions du député Fasel.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous fait une proposition de modification de la loi sur l'énergie qui est approuvée à l'unanimité par la commission. Elle nous

<sup>1</sup> Message pp. 2078ss.



paraît réaliste et équilibrée. Je vous encourage donc, au nom de la commission, à entrer en matière et à accepter les modifications proposées.

**Le Commissaire.** Nous vivons dans une société apprenante. M. le Rapporteur avait parlé de la grande sagesse du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a pris acte de cette décision prise contre son opinion en 2005 et nous allons essayer de réaliser ses propositions. Nous vous proposons d'en réaliser deux alors que la troisième ne sera pas réalisée. Depuis le dépôt de la motion en 2005, il s'est avéré que la valorisation de certains produits et sous-produits de l'agriculture dans le but de produire du carburant n'est pas aussi judicieuse qu'elle ne pourrait paraître, notamment en ce qui concerne le bioéthanol mélangé à raison de 10% à du diesel. Tout d'abord, force a été de constater que techniquement, à ce jour, il n'est pas possible d'utiliser du carburant diesel<sub>10</sub>, normé pour les véhicules. D'autre part, pour une question d'éthique, je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil d'Etat n'entend pas encourager l'utilisation des terrains d'assolement dans le but de produire du combustible et/ou du carburant au détriment de la production agro-alimentaire. Seule la valorisation de déchets organiques pourrait s'avérer être une bonne alternative le jour où la technique sera adaptée.

En conclusion et compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le présent projet de loi.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Il y a quatre ans et demi, quand nous avons pris cette décision, nous avons des visions plus claires que d'autres cantons. Je vous remercie d'avoir eu cette clairvoyance à l'époque, contre l'idée du Conseil d'Etat. Effectivement, il lui a fallu pas mal de temps pour répondre à cette motion. Et des fois, c'est quand même bien de réfléchir, de prendre un peu de temps et là je fais allusion notamment au troisième point sur lequel je reviendrai plus tard. Mais je me souviens de la discussion et je ne pense pas que cette motion aurait été acceptée s'il n'y avait pas eu la semaine précédente les inondations à la Nouvelle-Orléans. Il s'agissait d'une catastrophe naturelle suite à une tempête, et nous sommes tous d'accord qu'il y en a toujours plus et qu'elles sont toujours plus virulentes. Et ces événements naturels sont quand même dus au changement de climat. C'est dans ce contexte-là qu'en 2005, vous avez accepté cette motion.

J'en viens aux trois demandes concrètes. La production d'énergie pour le chauffage des maisons sur la base alternative a été acceptée. Je pense même qu'entre-temps ce système a été appliqué dans pas mal de bâtiments. Il y a beaucoup de possibilités aujourd'hui parmi lesquelles le forage, dans le but d'utiliser la chaleur de la terre, mais aussi le bois. Vous savez qu'en Suisse, le bois n'est exploité qu'à 50% et les technologies au niveau des chaudières à bois se sont fortement améliorées. Aujourd'hui, avec les prescriptions que nous avons concernant les cheminées, il est même possible d'utiliser les poussières fines. Il y a des exemples en ville de Fribourg où de grands bâtiments sont chauffés par ce biais-là. Par contre, le Conseil d'Etat a également dit, et là je le remercie, que dans les cas

où ça n'est pas possible, il veut compenser la question du CO<sub>2</sub>.

Concernant le deuxième volet, l'Eco-Strom: à l'époque, je m'étais aussi informé auprès du Groupe e, parce que j'avais le souhait que l'Etat montre l'exemple. Et nous avons vu aujourd'hui dans le rapport que l'Etat veut montrer l'exemple. J'avais donc l'idée de demander que tous les bâtiments publics consomment du courant vert. Aujourd'hui on dit que ça n'est pas possible pour tous les bâtiments parce que le Groupe e n'est pas apte à en fournir autant (à l'époque on m'avait donné une autre réponse). Maintenant, je suis aussi content comme ça.

Par contre, étant donné qu'on parle toujours d'économiser de l'énergie, je me pose la question de savoir si nous avons vraiment besoin de toutes ces lampes dans cette salle. Je ne sais pas ce que ça donnerait si on diminuait ou éteignait chaque deuxième lampe. Peut-être que ça a aussi une influence sur la clairvoyance des députés mais, à mon avis, on pourrait économiser de l'énergie ici.

Troisième volet, le bioéthanol. A l'époque le journal «La Liberté», et c'était le hasard, ça n'était pas à cause de moi, avait publié toute une page sur le bioéthanol et les possibilités d'appliquer les 10%. A mon avis, c'était techniquement faisable, Zürich l'ayant d'ailleurs appliqué. Par contre, au niveau éthique, je dis qu'il n'est pas toujours bien de se lancer tout de suite dans une aventure. Les Américains l'ont fait et aujourd'hui, une personne qui était là-bas me l'a dit, on peut voir tous les 50 kilomètres une station de bioéthanol, c'est-à-dire une entreprise qui transforme le maïs en bioéthanol. Les conséquences sont que les Mexicains n'ont aujourd'hui plus de matière première pour faire leur pain, parce qu'ils font celui-ci avec du maïs et non comme chez nous avec des céréales. Je suis alors absolument d'accord qu'au niveau éthique, il n'est pas juste d'utiliser de telles matières premières pour de l'énergie plutôt que pour de la nourriture. Mais par contre, je suis en train de faire un réseau de chauffage sur la base de bois et je suis allé voir en Allemagne ce printemps, à une heure de voiture d'ici, à Rheinfelden de l'autre côté du Rhin, des installations de chaudières. Ils ne brûlent pas du bois, ni du pétrole, mais des grains de blé comme nous les battons et livrons aux centres pour faire du pain. Ils le versent dans un trou et le brûlent. J'ai quand même abordé la question éthique avec les responsables qui m'ont dit qu'ils touchaient 18 francs par 100 kilos de blé. C'est une question financière à laquelle je vous rends attentifs. En effet, il faut faire attention au niveau de toutes ces énergies car la nourriture est aussi de l'énergie et ça a un prix.

Je vous invite donc à accepter ce projet.

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE).** Le groupe de l'Union démocratique du centre vient de prendre acte avec satisfaction du rapport relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg. Dans la même lignée, notre groupe soutient l'entrée en matière et les propositions faites par le Conseil d'Etat dans le projet de révision de la loi sur l'énergie. L'Etat a un devoir d'exemplarité en la matière et les propositions du Conseil d'Etat nous paraissent justes et surtout réali-

sables. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient donc cette proposition de modification.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a débattu avec intérêt du projet de loi modifiant la loi sur l'énergie qui nous est soumis aujourd'hui. L'exemplarité proposée à l'article 1 de la modification concernant l'article 5 de la loi, qui oblige le canton et les communes à une émission neutre du point de vue des émissions de CO<sub>2</sub> pour la production de chaleur, est à saluer et va dans le sens d'une politique environnementale responsable. Lors du débat en commission, il a été question d'une société à 2000 watts à l'horizon 2100. Ceci est d'ailleurs clairement relevé dans le rapport N° 160 concernant la planification énergétique du canton, discuté tout à l'heure. A ce propos, nous souhaiterions relever que l'objectif n'est pas du tout ambitieux et qu'il mérite que l'on planifie à nouveau les échéances pour atteindre le but dans un délai raisonnable et acceptable du point de vue environnemental. Comme l'ont relevé certains membres de la commission, cet horizon 2100 doit être raccourci et doit devenir l'une des priorités de chacun d'entre nous. Le curseur indiquant le nucléaire et l'énergie fossile doit impérativement se diriger sur les énergies renouvelables dans une échéance de 40 ans et non pas de 90 ans, comme planifié par le gouvernement. Sinon, cela signifierait qu'on a aucune confiance en nos unités de recherche et que les investissements importants destinés à l'énergie renouvelable, comme l'hydrogène par exemple, ne seraient que de la poudre aux yeux. Ceci signifierait aussi que la politique n'a pas confiance dans la recherche et le développement actuel, ce qui donnerait un très mauvais signal aussi à l'économie. Les propositions faites dans la modification proposée vont dans le bon sens. Lors de la révision de la loi sur l'énergie prévue en 2010, il faudra continuer sur la même lancée et être ambitieux afin d'atteindre le but visé dans un délai acceptable. C'est dans ces perspectives que le groupe socialiste votera les modifications proposées et vous invite à en faire de même.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt ce projet de loi N° 159. Nous saluons la sagesse et remercions le Conseil d'Etat qui, malgré son opposition à la motion acceptée par ce Parlement, voit clairement les choses. Le Conseil d'Etat nous propose d'écarter et de retarder dans un premier temps la mise en œuvre de deux des trois points à traiter. S'il est vrai que chacun veut faire quelque chose allant dans le bon sens, il faut cependant prendre garde aux coûts et responsabilités engendrés par les mesures, par rapport au résultat recherché. Alors tout comme le Conseil d'Etat, nous prenons acte qu'introduire du bioéthanol à hauteur de 10% dans le carburant diesel n'est en l'état pas quelque chose de réaliste, tant du point de vue technique qu'opérationnel. Et puis éthiquement, il est quand même préférable de garder la valeur énergétique de la betterave, du blé, du maïs, du topinambour, de la pommes de terre et autres, pour nourrir nos congénères. Je trouve anormal, vu la faim dans le monde, de mélanger au carbu-

rant traditionnel du carburant vert nourricier afin de faire avancer nos «caisses à pétrole».

Concernant l'utilisation du courant vert Jade-Star, là-aussi le Conseil d'Etat ne peut pas imposer aux communes et au canton d'acheter quelque chose qui n'existe pas en quantité suffisante. A ce jour, nous produisons seulement 5% du courant Jade-Star que consomment les bâtiments de l'Etat. L'évolution de la technique et les investissements futurs à consentir feront certainement qu'un jour cette mesure pourra être appliquée. Pour la partie restante, le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutiendra l'obligation d'installer dans les nouveaux bâtiments construits par le canton ou par les communes, des moyens de production de chaleur neutres en CO<sub>2</sub>. Cependant, nous souhaitons que la définition de nouveau bâtiment soit clairement énoncée par le Conseil d'Etat comme tel dans le règlement d'exécution. Nous ne voulons pas que les transformations de bâtiments, même lourdes, soient assimilées systématiquement à de nouveaux bâtiments. C'est conscient de l'effort important que les collectivités devront faire et par là leurs contribuables, que le groupe libéral-radical attend la mise au clair précise de la notion de nouveau bâtiment, avant d'accepter cette mesure.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche salue l'effet d'apprentissage du Conseil d'Etat et se réjouit du contenu de la proposition dont il soutiendra l'entrée en matière et la proposition de révision partielle de la loi sur l'énergie. C'est une contribution réelle et un bon exemple de l'exemplarité de l'Etat.

A ce sujet-là, j'aimerais rompre une lance pour étendre le concept d'exemplarité de la manière suivante. De la même manière que les multinationales sont responsables de la production et des conditions de production de leurs sous-traitants, il me semble que l'Etat pourrait assumer la responsabilité que ses partenaires dont j'ai parlé tout à l'heure, assument aussi les trois mesures concrètes évoquées dans la révision en question. C'est pour cela que nous attendons de la part du Conseil d'Etat des actions décidées pour négocier et sensibiliser ses partenaires pour que eux aussi appliquent ces trois mesures et que, de cette manière, l'exemplarité soit étendue à d'autres instances que l'administration publique seulement.

J'aimerais profiter de cet exemple de mesure concrète pour attirer l'attention de ceux qui décrient l'idéologie excessive de certains, pour leur dire deux choses. La première, je pense effectivement que l'idéologie est mauvaise conseillère. La deuxième est qu'avant d'accuser les autres, il faut voir quelle est sa propre idéologie. Personnellement, nous sommes opposés à l'idéologie des petits pas faisables seulement. Les petits pas doivent être faisables bien sûr, mais les petits pas faisables considérés seulement en eux-mêmes sont aveugles. Ils ne nous disent pas où nous allons et vers quoi nous devons aller. C'est pour cela qu'on ajoute à la pratique des pas faisables, évidemment, celle des pas nécessaires. Et ça nous paraît absolument important de considérer ces deux choses-là, la faisabilité et l'efficacité nécessaire. Avant de décrier l'idéologie des autres, on peut donner un conseil aux idéologues, c'est de mieux analyser leurs propres idéologies.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants. Je crois qu'il y a une belle unanimité sur ce projet de modification de loi. Je veux aussi remercier le député Fasel pour la promotion qu'il fait pour le bois. Et puis, la proposition de M. le Député Thévoz d'étendre le devoir d'exemplarité aux partenaires de l'Etat a été discutée en commission, mais elle n'a pas été retenue par cette dernière.

**Le Commissaire.** Je remercie les différents intervenants pour leur soutien à l'entrée en matière de cette révision de loi. Je pense que c'est une étape très importante où l'Etat et les communes peuvent vraiment montrer l'exemple. Concernant la question concrète posée par le député Morand, il est clair pour le Conseil d'Etat qu'un nouveau bâtiment est un bâtiment à construire. Et nous sommes prêts à clarifier cette notion dans le cadre du règlement.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

##### ART. 1

##### ART. 5 AL. 4, 5 ET 6 (NOUVEAUX)

**Le Rapporteur.** A l'article premier, on voit les modifications de l'article 5 al. 4, il s'agit des bâtiments nouveaux, propriétés de l'Etat et des communes. Et, à partir de l'adoption de cette loi, tous ces nouveaux bâtiments devraient avoir des moyens de production de chaleur destinés au chauffage et à l'eau chaude sanitaire neutres au niveau des émissions de CO<sub>2</sub>. Les dérogations sont permises, on les retrouve à l'alinéa 5. Et, à l'alinéa 6, les bâtiments de l'Etat sont progressivement alimentés par du courant vert labellisé produit dans le canton.

**Le Commissaire.** Deux de ces trois nouveaux alinéas concernent la question de la neutralité en CO<sub>2</sub>, ce sont les alinéas 4 et 5. Là, j'aimerais peut-être dire seulement que les installations neutres en CO<sub>2</sub> à ce jour, notamment concernées par la disposition, sont les installations de chauffage au bois, les pompes à chaleur alimentées par du courant vert, les installations solaires thermiques et les installations de valorisation des rejets de chaleur. Comme cela a été dit de manière très claire, il peut y avoir des cas dans lesquels, en ville par exemple, on ne peut pas vraiment réaliser cet objectif parce qu'on ne peut pas faire des forages pour des pompes à chaleur ou alors on ne peut pas utiliser des pellets pour des raisons écologiques car des filtres ne peuvent pas être installés pour les particules fines ou ce serait déraisonnable financièrement. C'est dans ce contexte-là que le Conseil d'Etat vous propose, à l'alinéa 5, des compensations.

Concernant l'utilisation du courant vert labellisé, à l'alinéa 6, j'aimerais vous dire que là, il y a quand même un certain coût supplémentaire pour l'Etat. Si on peut réaliser jusqu'en 2015, là, je dois quand même souligner que le Groupe «e» et les autres fournisseurs doivent encore être capables de le fournir. Le Groupe e doit être capable, par exemple de réaliser le parc éolien au

Schwyberg. Là nous aurions des coûts d'environ 2 millions de francs supplémentaires par an si on peut vraiment couvrir un quart de l'utilisation de ce courant.

– Adopté.

##### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### *Deuxième lecture*

##### ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP). Total: 89.

## Salutations

**Le Président.** J'ai le plaisir de saluer dans la tribune du public une délégation du conseil communal

de Vaulruz, qui a été invitée par notre collègue M. le Député Patrice Jordan. Je vous souhaite la bienvenue. (*Applaudissements!*)

**Motion M1018.07 Josef Fasel/Christine Bulliard**  
(adaptation des contributions d'encouragement dans le domaine de l'énergie)<sup>1</sup>

*Retrait*

**Fasel Josef** (*PDC/CVP, SE*). Suite aux différentes explications fournies, données notamment par le biais du rapport N° 160, nous sommes prêts à retirer cette motion et nous émettrons des remarques lors de la révision de la LEn, dans laquelle nous espérons voir figurer quelque chose en relation avec notre motion. La motion est retirée.

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Motion M1038.07 Eric Collomb**  
(apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire)<sup>2</sup>

*Prise en considération*

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat qui juge opportun que le canton de Fribourg s'intéresse à la production d'eau chaude sanitaire par le biais d'énergies renouvelables. La demande est toujours croissante et conjuguée à un climat géopolitique capricieux, elle contribue à rendre l'approvisionnement en énergies fossiles de plus en plus onéreux et difficile.

Ma motion ne fait certes qu'un petit pas vers plus d'indépendance énergétique, mais un pas concret et sérieux qui a le mérite d'aller dans le bon sens. Aujourd'hui les politiques ont non seulement la mission de promouvoir le recours aux énergies renouvelables, mais elles ont également le devoir de les imposer. Bien qu'assis non loin de mes amis les Verts, je n'ai pas versé dans l'écologie à tout crin, tout comme je n'ai pas perdu le sens des réalités économiques. En effet, on ne pourra pas tout promouvoir à n'importe quel prix. L'Etat n'a pas les moyens de financer seul ce passage au vert à coups de subventions et autres déductions fiscales. Imposer un apport minimal de 50% issu d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire ne va pas plomber le budget des propriétaires. Avec 12 000 francs, vous installez 6 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques sur votre villa familiale, lesquels seront en mesure de couvrir 60% de vos besoins en eau chaude sanitaire. Je crois pouvoir affirmer que ce n'est pas cette dépense qui freinera les ardeurs du nouveau

propriétaire, ce d'autant plus qu'avec une économie de 400 litres de mazout par année, la rentabilité n'en est que renforcée. Je vous remercie de faire preuve de courage en imposant 50% d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire pour toutes les nouvelles constructions et tous les bâtiments appartenant à l'Etat et faisant l'objet d'un assainissement du système de production d'eau chaude sanitaire. C'est un pas qui ne sera pas vain si nous sommes des milliers à le faire.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche soutient bien sûr à l'unanimité cette motion. J'aimerais répondre à mon collègue Eric Collomb. Les Verts regardent aussi les réalités économiques. Ce ne sont pas des subventions à tout va que l'on veut mettre dans le domaine de l'énergie. Personnellement, je trouve qu'il faut favoriser par des normes, par des mesures incitatives et par beaucoup d'informations et de conseils toutes les mesures qui sont économiquement rentables et la plupart des mesures dans le domaine du bâtiment le sont. Souvent, elles le sont seulement à terme, dans dix ou vingt ans. Des fois, il faut une subvention au départ pour encourager les propriétaires à entreprendre les travaux nécessaires. Je crois qu'avec cette motion nous avons l'exemple d'une mesure qui correspond à l'état de la technique actuelle, que l'on peut faire sans problème technique, dans une vision de rentabilité économique à relativement court terme. Contrairement à mon collègue Laurent Thévoz, je trouve que ce sont surtout les petits pas faisables qu'il faut soutenir dans une vision d'ensemble, avec beaucoup de calculs et peut-être peu d'idéologie. Je constate que souvent l'idéologie freine les calculs nécessaires. Dans ce domaine du bâtiment, M. le Conseiller d'Etat a dit que la rénovation et l'isolation de 600 bâtiments étaient très onéreux. 1500 bâtiments par année, c'est utopiste. Or, 600 bâtiments, cela représente quatre par commune. Est-ce que c'est vraiment énorme? 1500 c'est peut-être dix par communes. Est-ce que c'est illusoire? Je pense que non. Prenons des mesures comme celle-ci. Soutenons la motion Collomb. J'aimerais bien qu'il y ait une vingtaine d'autres motions dans ce sens.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). La motion Collomb, en abordant la problématique de la production d'eau chaude sanitaire produite en partie par les énergies renouvelables, entre dans la planification énergétique de notre canton. Le programme énergie 2009, mis en place par le plan de relance, prévoyait d'ailleurs dans les mesures ordinaires le soutien, à raison de 3,86 millions dont 2,2 en part cantonale, d'un poste concernant le thermique solaire, technique utilisée dans la production d'eau chaude sanitaire. Concernant le futur, la somme investie par un particulier dans sa propre habitation ne correspond qu'à une somme infime en rapport au prix total de la construction. Dans le cadre d'une rénovation, elle sera légèrement supérieure, mais le jeu en vaut encore largement la chandelle. Cet investissement est largement amorti par l'économie d'énergie faite dans les premières années de fonctionnement du dispositif. Actuellement, une

<sup>1</sup> Déposée le 13 juin 2007 et développée le 21 juin 2007, *BGC* p. 872; réponse du Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2008, *BGC* p. 1635.

<sup>2</sup> Déposée le 14 novembre 2007 et développée le 22 novembre 2007, *BGC* p. 1871; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1639.

grande partie des législations cantonales de notre pays sont en procédure de modifications ou même déjà en application. Afin d'introduire par voie légale l'obligation de l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire dans les nouvelles constructions, ainsi que lors de rénovations de bâtiments, tous les partenaires politiques s'accordent à dire que des actions doivent être mises en route et entreprises rapidement. Le coût est minime et le gain assuré pour le porte-monnaie de l'investisseur, sans compter les retombées économiques sur de nombreuses PME travaillant dans ce domaine. Le grand gagnant, c'est surtout l'environnement. Afin de concrétiser le début d'une politique environnementale permettant de tendre vers une amélioration de notre système écologique, le groupe socialiste votera la prise en considération de cette motion et vous invite à en faire de même.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Si le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à la stratégie globale au niveau de la politique énergétique du canton, il en n'est pas de même par rapport à cet outil spécifique. Pourquoi? Cela a déjà été dit dans le cadre du rapport, je ne vais pas me répéter. Au niveau de notre groupe, la discussion a été assez animée, mais finalement c'est une large majorité qui a dit que, compte tenu des propos déjà énoncés dans cette enceinte concernant la rentabilité économique, il n'était pas nécessaire de l'imposer dans une loi. Le propriétaire décidera de lui-même. Si économiquement c'est rentable, il choisira cette orientation plutôt que d'aller dans une production d'eau chaude sanitaire avec de l'énergie fossile. Compte tenu de ces éléments, il n'est pas nécessaire de l'imposer dans une loi. Laissons la responsabilité individuelle à chaque propriétaire. C'est pour cette raison qu'une large majorité de notre groupe refuse cette motion.

**Fasel Josef** (*PDC/CVP, SE*). Je vous prie de soutenir cette motion. Par contre, il y a quelques divergences entre les textes allemand et français. En français, on dit «pour la production d'eau chaude sanitaire». Sachant que dans le canton de Fribourg c'est la version française qui fait foi, je n'ai pas trop de doute. En effet, en allemand on dit «Brauchwasser». Si c'était «Brauchwasser», on aurait un problème. Par exemple, un agriculteur dans sa chambre à lait doit produire de l'eau chaude à 80 degrés pour désinfecter les machines à traire. Si un jour l'Etat interdit de faire chauffer l'eau avec le courant du secteur, l'agriculteur sera obligé de mettre une chaudière produisant de l'eau chaude à partir de capteurs solaires. Ce serait un non-sens du point de vue financier et énergétique. Il m'a été dit que la production d'eau chaude dans la chambre à lait se disait «Brauchwasser». Je ne sais pas l'expression en français, mais ce n'est pas «eau chaude sanitaire». Je vous prie de soutenir la motion.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). La motion M1038.07 d'Eric Collomb propose de produire au moins 50% de l'énergie nécessaire pour la production d'eau chaude sanitaire de façon renouvelable. Au vu de ce qui vient d'être décidé avant, le groupe libéral-

radical trouve cette mesure déplacée. Cette motion veut cibler toutes les constructions, neuves, privées ou publiques, ce qu'on peut accepter sur le principe, mais en plus, elle veut s'appliquer également à tous les bâtiments appartenant à l'Etat et faisant l'objet d'un assainissement ou d'une rénovation du système de production. Mesdames et Messieurs les députés, vous avez accepté ce matin, il y a un instant de cela, le projet de loi N° 159 qui demande non seulement que tous les nouveaux bâtiments de l'Etat mais également ceux des communes aient une source d'énergie neutre en CO<sub>2</sub>. C'est donc 100% d'énergies renouvelables que nous venons d'accepter pour ces nouveaux bâtiments, ceci non seulement pour la production d'eau chaude sanitaire, mais pour tout le bâtiment, et ceci pas seulement pour l'Etat, mais pour toutes les communes. Il est fait mention dans le message que dans notre canton, 80% des nouvelles productions de chaleur dans les constructions neuves sont déjà faites par des pompes à chaleur. En l'état, que demander de plus raisonnable? Si on fait une comparaison pour une maison familiale qui consomme 100% d'énergie pour la totalité de ses besoins de chaleur et d'eau chaude, 20% sont nécessaires pour l'eau chaude sanitaire. Aujourd'hui, nous discutons de la moitié de ces 20%. Ceci signifie 10% de la production totale d'électricité. On veut imposer ceci. Au vu de ce qu'a dit mon collègue Losey sur la rentabilité des panneaux solaires, si elle est prouvée, laissons la liberté à l'investisseur de choisir la décision qui lui convient. Par exemple, la personne qui dit qu'elle isole mieux son bâtiment va économiser 10% sur presque la totalité de l'énergie qu'elle va consommer et pas seulement sur un peu de production d'eau chaude sanitaire. L'énergie la plus écologique est celle que l'on va économiser, celle que l'on ne va pas consommer. Au vu de ce que nous venons d'accepter tout à l'heure, vous pouvez donc constater que cette motion devient de ce fait biaisée et devrait être retirée. C'est pour les raisons de doublon énoncées que nous demandons au motionnaire de retirer sa motion. Si tel ne devait pas être le cas, une large majorité du groupe libéral-radical refusera cette motion et vous demande d'en faire de même.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). J'aimerais seulement donner une réponse à M. Losey. Il est vrai que l'on a dit que ces solutions étaient rentables. Souvent, c'est le cas à terme, entre 5, 10 à 15 ans de durée. Pour inciter les propriétaires à investir au début déjà, il faut une norme pour cette solution absolument raisonnable. Il faut ce petit coup de pouce pour favoriser les bonnes décisions.

M. Morand, il est clair que l'on peut trouver des solutions plus grandes et agir sur les autres 80%. Mais pourquoi refuser ce petit pas sur ces 50% de l'eau chaude qui est quelque chose de concret et d'applicable que d'autres cantons ont déjà introduit? Vous avez toute liberté comme investisseur de faire autre chose en plus.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). Par rapport à l'intervention que vient de faire la députée Mutter, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. On veut travailler

avec l'eau chaude sanitaire sur le 10% de la totalité de l'énergie qu'exige une maison. Si aujourd'hui un propriétaire dit qu'il met de l'argent parce qu'il veut mieux isoler son bâtiment pour économiser plus d'énergie, on va lui dire qu'il peut le faire, mais on va lui imposer une mesure contraignante avec des panneaux solaires qui est moins performante que l'isolation du bâtiment. Si une personne désire isoler plus son bâtiment, elle va économiser plus d'énergie. Pourquoi la faire investir dans quelque chose de moins performant par la force de loi?

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je répondrai simplement au député Morand. Premièrement, on ne parle pas seulement de panneaux solaires. On parle d'une énergie renouvelable qui peut être autre que les panneaux solaires. Deuxièmement, vous dites qu'avec ce qu'on a voté tout à l'heure, c'est suffisant parce que l'on est dans le cadre des communes, dans le cadre de l'Etat. Vous faites quoi de tous les propriétaires privés? Ils ne sont pas du tout concernés par cette loi, du point de vue de la neutralité que l'on vient de voter au niveau du CO<sub>2</sub>. Les propriétaires privés ne sont pas concernés.

Concernant mon collègue Losey qui dit «laissons le choix, puisque c'est meilleur marché, on ne va pas prendre une solution plus chère». Aujourd'hui, sur le marché de l'automobile, il y a des voitures qui consomment 4 litres au 100. Je ne crois pas que le député Losey a une voiture qui consomme 4 litre au 100. Pourtant, c'est moins cher, d'en consommer 4, il ne le fait tout de même pas. Aujourd'hui, on demande d'imposer ceci parce que c'est une possibilité de dire qu'une fois pour toutes on est obligé dans une nouvelle construction d'utiliser l'énergie renouvelable à 50% pour la production en eau chaude sanitaire. Je ne peux que vous encourager à avoir un petit peu plus de courage que certains et à voter cette motion.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Mein Kollege Losey hat kundgetan, was wir diskutiert haben. Ich habe jedoch noch eine Frage an meinen Kollegen Collomb: «Du bist ja im Strassentransport tätig. Bist du immer noch für neue Gesetze und für neue Abgaben?» Ich habe genug! Daher werde ich gegen diese Motion stimmen.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Il me semble que les chiffres que le député Morand avance sont trop faibles. J'ai d'autres chiffres en tête. Je veux bien que l'exemple par rapport à l'isolation de l'enveloppe joue. Puisque le chef du Service de l'Energie est dans la salle, il peut nous donner les chiffres corrects. Il me semble que la consommation d'eau chaude sanitaire d'un ménage s'approche plutôt des 30%. Il me semble que les chiffres avancés sont trop faibles.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** La proposition du motionnaire Collomb consiste à introduire une disposition imposant qu'au moins 50% de l'énergie nécessaire pour la production d'eau chaude sanitaire soit renouvelable. Il faut parler clairement. Cela concerne tous les bâtiments neufs, privés ou publics, mais également tous les bâtiments

appartenant à l'Etat et aux communes et faisant l'objet d'un assainissement ou d'une rénovation du système de production d'eau chaude. Le deuxième volet, cet assainissement ou la rénovation du système de production d'eau chaude ne concerne pas les personnes privées. Si on fait une rénovation, Messieurs les Députés Losey et Morand, soyons conséquents et allons dans la direction qui est indiquée.

Avec l'évolution du prix des combustibles fossiles, la valorisation de certaines ressources énergétiques renouvelables est devenue très compétitive et s'inscrit dans l'état de la technique actuelle. Il s'agit notamment de la pompe à chaleur, du solaire thermique, du chauffage au bois et de l'utilisation des rejets de chaleur. Je peux donner la réponse: l'eau chaude sanitaire représente environ 30%. D'autres cantons, dont le canton de Vaud, applique une mesure similaire ou envisage de le faire. Pour Fribourg, une telle mesure s'inscrirait tout à fait dans la direction de la politique énergétique actuelle du canton et serait compatible avec la nouvelle stratégie de politique énergétique adoptée par le Conseil d'Etat et dont le rapport vous a été soumis. Finalement, la mise en application de la motion ne nécessiterait pas d'adaptation de la structure existante, puisque le contrôle d'application s'opérerait au travers de la procédure de demande de permis de construire, ni de modification de la planification financière de l'Etat. Dans ce contexte, nous vous prions d'accepter la motion.

Herr Grossrat Fasel, Sie haben darauf aufmerksam gemacht, dass die Übersetzung im Deutschen falsch sei und dass man «Brauchwasser» nicht verwenden sollte. Ich bin mit Ihnen einverstanden. Wir werden das im Rahmen der Gesetzesvorlage dann entsprechend korrigieren.

Permettez-moi tout de même de donner une petite clarification concernant la définition d'eau chaude sanitaire. Quand on parle d'eau chaude sanitaire, on parle de l'eau chaude soutirée au robinet ou à la douche en principe à une température maximale de 60° et pouvant satisfaire les besoins d'exploitation de locaux sanitaires, salles de bain, WC, vestiaires, etc. L'eau chaude utilisée pour des processus industriels, je parle aussi de l'eau chaude utilisée dans l'agriculture, nécessitant régulièrement des niveaux de température sensiblement plus élevés pour des questions d'hygiène, n'est pas à prendre en considération dans cette catégorie. Le manque de précision dans la version allemande sera corrigé.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 54 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F

(LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 54.*

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 23.*

*Se sont abstenus:*

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 5.*

**Motion M1042.07 Nicolas Rime/Olivier Suter**  
(énergies renouvelables)<sup>1</sup>

et

**Motion M1043.07 Nicolas Rime/Olivier Suter**  
(pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergie-s renouvelable-s dans les nouvelles constructions)<sup>2</sup>

*Retrait*

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Dans la discussion sur le rapport, j'ai indiqué que nous retirions les motions que nous avons présentées et qui figurent aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

– Ces motions étant retirées, ces objets sont liquidés.

**Postulat P2039.08 Denis Grandjean**  
(lac de la Veveyse – centrales hydroélectriques)<sup>3</sup>

*Prise en considération*

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Je remercie le Conseil d'Etat de considérer qu'une analyse du poten-

tiel hydroélectrique serait opportune dans notre canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat ne traite que le côté énergétique et il est vrai que cet aspect est très important dans un canton où le groupe e ne présente qu'une autoproduction de 30% et où nous devons donc importer le 70% de notre électricité. En 1914, la Suisse comptait près de 7000 mini-centrales hydroélectriques. Actuellement, ce chiffre est bien en-dessous de 1000, ces mini-centrales ayant été délaissées au profit de gros centres de production. Dans notre canton, il y a également de nombreuses centrales qui ont été abandonnées, comme à Châtel-Saint-Denis, au confluent des Veveyses, de Châtel et de Fégire. La Confédération, consciente que l'avenir du courant propre en Suisse passera par la réaffectation de milliers de petites centrales, a garanti durant 25 ans le paiement de 15 à 35 cts par kW selon la taille de la centrale. Il y a également la production d'électricité dans les réseaux d'eau potable ou usée qui peut avoir un bel avenir.

Mais, il y a l'aspect de production d'électricité indigène propre à nos cours d'eau. Il y a également lieu de tenir compte des changements climatiques. Ces dernières années, le réchauffement climatique provoque des sécheresses dans certaines régions de notre pays. Le manque d'eau peut provoquer la perte de la moitié de la récolte. L'irrigation pourrait aider les cultures touchées. Actuellement, 38 000 hectares de surface agricole utile sont régulièrement irrigués en Suisse. Pour l'avenir, afin de garantir la production, il faudra irriguer jusqu'à 400 000 hectares, soit près de dix fois plus. Les scénarios climatiques montrent que la Suisse deviendra toujours plus sèche en été et que l'on comptera jusqu'à 20% de précipitations en moins en été. Afin de pouvoir irriguer, il faudra des réserves d'eau. De nouveaux lacs artificiels permettraient de sauver une bonne partie de nos cultures. Il y a également les désastres lors de très gros orages ou de grandes crues où les lacs artificiels jouent formidablement le rôle de régulateurs de débit pour éviter une partie des inondations dans nos villes de plaine. Les lacs artificiels favorisent également le tourisme, le bien-être et la santé des personnes comme au lac de Montsalvens avec son superbe sentier pédestre. Il y a également le bassin de la pisciculture de Neirivue qui trouve son origine dans un petit barrage pour une petite centrale hydroélectrique. En ce qui concerne ma proposition pour un lac de la Veveyse situé au Vieux Châtel, à cet endroit, au confluent des deux Veveyses, une usine électrique avec des conduites forcées a été utilisée de nombreuses années. Une famille vivait dans l'habitation. Cet endroit est situé au fond des gorges profondes de plus de 100 mètres et a de nombreux points communs avec le secteur du lac de Montsalvens. J'ai eu de nombreux appels suite au dépôt de mon postulat. Une personne m'a dit que ce serait une installation idéale pour travailler comme au lac de l'Hongrin avec le turbinage la journée où le besoin d'électricité est important et le pompage de l'eau du lac Léman la nuit où nous avons trop de courant à disposition.

Vous voyez qu'il y a des possibilités. Châtel-Saint-Denis, dont M. le Syndic François Genoud a reçu des mains du conseiller fédéral Moritz Leuenberger le label «cité de l'énergie» en octobre 2008, aurait encore des possibilités de produire du courant propre avec ses

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 décembre 2007, *BGC* p. 2139; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1640.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 14 décembre 2007, *BGC* p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 19 août 2008, *BGC* p. 1641.

<sup>3</sup> Déposé et développé le 2 septembre 2008, *BGC* p. 1659; réponse du Conseil d'Etat le 29 septembre 2009, *BGC* pp. 2378ss.

rivières, avec son eau claire et ses eaux usées et également avec des éoliennes et du solaire. Je demanderais à M. le Commissaire du gouvernement de favoriser ces projets et que les services de l'Etat ne mettent pas des bâtons dans les roues comme dans un cas de réhabilitation qui m'a été rapporté, où un Service de l'Etat demande plus de débit d'eau en aval du mini-barrage sur environ 200 mètres que le débit naturel du ruisseau durant les périodes sèches, ceci dans un cours d'eau sans intérêt piscicole selon un autre service de l'Etat. Pour terminer, je me permettrais de faire un parallèle entre l'énergie et l'alimentation. Ce sont deux besoins de base que nous devons produire le plus possible chez nous. Nous devons aider ces productions afin de ne pas être dépendants d'autres pays, de garder de la qualité, d'éviter de la pollution et de gros problèmes de transport. Je vous remercie Mesdames et Messieurs et vous demande d'accepter mon postulat.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat de notre collègue Denis Grandjean. Le groupe libéral-radical pense que toutes les pistes concernant la production d'énergies propres doivent être étudiées. La revalorisation de l'énergie hydraulique en est une et l'analyse de nos cours d'eau pour connaître la faisabilité d'une centrale même minime est intéressante et permettra de connaître, voire de développer ce potentiel dans notre canton. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical soutiendra et acceptera ce postulat.

**Fürst René (PS/SP, LA).** Die SP hat das vorliegende Postulat unseres Kollegen Denis Grandjean und die Antwort des Staatsrates eingehend studiert. Wir gehen mit dem Staatsrat einig darin, dass eine Studie erstellt werden sollte, weisen dabei aber im Speziellen auf die Beachtung der ökologischen und landschaftlichen Einflüsse hin. Interessant wäre es, in dieser Studie ebenfalls eine Übersicht der bereits realisierten, verworfenen und studierten Projekte mit den zugehörigen Bemerkungen aufzuführen. Die SP ist der Meinung, dass die Studie sich nicht nur über die Machbarkeit von neuen Wasserkraftwerken aussprechen, sondern vielmehr eine breite Auslegeordnung ermöglichen sollte. Im Fokus dieses Wunsches stehen Mikro- und Makroprojekte, welche eine dezentrale Energiegewinnung in der Nähe des Verbrauchs realisieren. Dies würde verhindern, dass immer neue Hoch- und Höchstspannungsleitungen erstellt werden müssen, welche unsere Landschaften bereits zahlreich verunstalten. Als zusätzlicher Nebeneffekt resultiert daraus eine Verringerung des Transportverlustes. Geben wir damit auch Klein- und Kleinstprojekten wie zum Beispiel dem Turbinieren von Trinkwasser eine Chance. Persönlich wäre ich daran interessiert, zu erfahren, wie viele Liter pro Minute zur Erzeugung von Energie mindestens notwendig sind. Mit diesen Bemerkungen wird die SP dieses Postulat einstimmig unterstützen.

**Andrey Pascal (PDC/CVP, GR).** La motion Denis Grandjean arrive au bon moment. Depuis les années 90, des analyses ont été réalisées afin de mieux valoriser l'énergie hydraulique dans le canton de Fribourg,

soit par une augmentation de l'efficacité des centrales déjà en fonction, soit par l'implantation de mini-centrales sur les cours d'eau, notamment dans l'Intyamon où une centrale a été construite l'an dernier. Dans le cas de l'établissement du plan sectoriel de l'énergie 2000, le potentiel théorique du développement de cette ressource a été évalué, soit l'équivalent d'un dixième de la production hydraulique actuelle du canton. Avec l'adoption de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, le programme fédéral prévoyant la rétribution au prix coûtant des énergies renouvelables a été introduit. Sur ce fait, le groupe démocrate-chrétien vous recommande de prendre en considération ce postulat, d'autant plus que le Conseil d'Etat va dans ce sens.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Le groupe Alliance centre gauche soutient à l'unanimité ce postulat. Je pense que l'on peut l'accepter aisément parce que, à ma connaissance, il enfonce toute une série de portes ouvertes. La plupart de ces études sont déjà en cours. Il y a le groupe e qui est déjà en train d'étudier beaucoup de solutions pour soutenir des projets hydroélectriques pour construire de petites centrales. Il est tout à fait judicieux de rassembler toutes ces connaissances en une seule étude. Notre groupe soutient ce postulat surtout dans le sens de l'optimisation de toutes les installations existantes qui ont encore un certain potentiel. Nous prions le gouvernement de mettre dans le rapport les autres tâches qui sont les siennes, qu'il a d'ailleurs évoquées, bien que brièvement, dans le rapport dont on vient de discuter ce matin. Avec ces énergies renouvelables, il faut toujours faire une pesée d'intérêts par rapport aux inconvénients. Il s'agit ici de la protection du paysage et aussi d'un fonctionnement normal des cours d'eau dont il faut tenir compte. Nous pensons que ces aspects doivent être valorisés par rapport au potentiel qu'on peut encore produire. Il me semble que l'hydroélectrique est une possibilité pour le canton de Fribourg, mais nous ne sommes ni les Grisons, ni le Tessin, ni le Valais: Le potentiel est donc relativement limité. Merci de nous livrer un rapport qui nous donne un aperçu de la totalité de la question.

**Genoud Joe (UDC/SVP, VE).** Ce postulat me fait vraiment plaisir. J'ai l'impression d'un retour en arrière. Il est grand moment de vouloir diminuer la consommation d'électricité. Déjà beaucoup de communes commencent à s'en inquiéter. Je prends pour exemple ma commune de Châtel-Saint-Denis où il y a déjà une installation de biogaz, où des travaux de turbinage sont en train de se terminer et où une étude portant sur un parc d'éoliennes est en cours. Pourquoi pas à nouveau une usine hydroélectrique qui ne demande qu'à être rénovée, n'est-ce pas M. Grandjean? J'aimerais aussi faire une remarque sur la consommation d'électricité. Je constate un énorme gaspillage lorsque l'on se promène de nuit dans les rues de certaines villes et villages. Les collectivités publiques doivent se poser des questions sur cette surconsommation si elles veulent donner l'exemple au secteur industriel et privé. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce postulat.



**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Dans l'intérêt d'une augmentation de production indigène d'énergie, le Conseil d'Etat considère qu'une analyse portant sur le potentiel hydroélectrique d'un établissement précis dans le canton, et la faisabilité d'implanter de nouvelles centrales tenant compte des critères environnementaux, techniques et économiques serait opportune. La section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées a, dans ce sens, déjà entamé les travaux avec la collaboration des services concernés de l'Etat. Les résultats de cette étude seront intégrés au plan directeur cantonal. En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebi-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

## Rapport N° 161 sur le P2013.07 Jacques Bourgeois/Fritz Glauser (diminuer les charges administratives et simplifier les procédures afin d'améliorer la compétitivité des PME)<sup>1</sup>

*Discussion*

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Permettez-moi ces quelques remarques. Malgré une situation dite non alarmante, le Conseil d'Etat nous soumet ce rapport et je le remercie. Les conclusions de l'enquête de la HEG

(Haute école de gestion de Fribourg) nous montrent que notre postulat avait sa raison d'être. On constate que dans les différents domaines analysés on trouve encore des possibilités pour améliorer les procédures, notamment celle de l'octroi des permis de construire afin que des délais plus courts puissent être respectés. Toutes ces mesures à prendre, même si elles ne sont pas spectaculaires, aideront à améliorer la compétitivité de nos PME. Avec ces quelques considérations, je prends acte de ce rapport ainsi que le fait le groupe libéral-radical.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Im Bericht 161 unter Punkt 2, Abs. b «Das öffentliche Beschaffungswesen» findet sich folgende Bemerkung des Staatsrates: «Obwohl das öffentliche Beschaffungswesen negativ beurteilt wird, hat der Staatsrat nicht den Wunsch, das geltende System in Frage zu stellen.» Dies ist sehr bedenklich. Das Echo über das öffentliche Beschaffungswesen fällt im deutschsprachigen Kantonsteil sehr negativ aus. Im Jahre 2009 werden in einem zweisprachigen Kanton – in einem Kanton, der noch Marketing mit Zweisprachigkeit betreibt – Ausschreibungen, die in französischem Territorium vorgenommen werden, nicht in deutscher Sprache ausgeschrieben. Wir Gewerbler sind der Meinung, dass alle auszuführenden Arbeiten in unserem Kanton in beiden Sprachen, Deutsch und Französisch – Englisch haben wir nicht nötig –, ausgeschrieben werden sollten. Als deutschsprachiger Staatsrat, Herr Vonlanthen, hoffen viele KMUs im Kanton auf euer Verständnis und Handeln. J'espère que tous mes collègues francophones ont compris ce que j'ai dit.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Mit Interesse hat unsere Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat für die Ausführungen. Es ist sehr erfreulich, dass sich der Staatsrat erkenntlich zeigt zur Verminderung der administrativen Belastung und Vereinfachung der Verfahren, um die Konkurrenzfähigkeit der kleinen und mittleren Unternehmen zu verbessern, sind die KMU doch ein sehr wichtiges Glied in unserer Wirtschaft. Ich habe trotzdem eine Frage an den Herrn Staatsrat: Im vorliegenden Bericht werden verschiedene Dienststellen zitiert und es wird betont, was alles zu Gunsten der KMU getan wird. Wie sieht es im sozialen Bereich aus? Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion mit Dank an den Staatsrat den Bericht 161 zur Kenntnis.

**Vial Jacques (PDC/CVP, SC).** Circulez, il n'y a pas grand chose à améliorer. C'est résumé le condensé du rapport N° 161 visant à lister les diminutions possibles des charges administratives des PME. Lorsque l'on vise l'excellence, les derniers centimètres sont en effet les plus difficiles à gagner. Notre canton n'est-il pas le mieux coté des cantons romands pour la troisième année consécutive? Le postulat Bourgeois/Glauser déposé en 2007 part d'une bonne intention, celle d'inciter l'Etat à une auto-évaluation administrative. Le Conseil d'Etat a chargé la promotion économique, relayée par la HEG, de dresser l'état des lieux, Directions par Directions, services par services, au total

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 2248ss.

sept secteurs examinés. Dans la plupart des services, nous n'avons trouvé aucune amélioration possible. On constate néanmoins que les marchés publics sont mal notés en raison de l'épaisseur des dossiers à fournir et du juridisme stérile dans leur appréciation. On se facilite la tâche en se réfugiant derrière une législation internationale pour une application cantonale. A quand une appréciation de situation mieux adaptée à la typologie du canton? Par contre, on doit relever l'excellente promotion pour les places d'apprentissage et en particulier la recherche active des places disponibles grâce à la toile et à la mise à jour actualisée. Cette initiative a permis à de nombreux jeunes de ne pas rater une entrée rapide dans la vie active. En conclusion, le Conseil d'Etat est attentif dans toute son administration à simplifier les procédures pour les PME. Il poursuit les études de rationalisation de la perception fiscale qui est trop complexe et trop lourde. C'est dans cet esprit constructif que le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution constructive à ce débat important. Je me permets de faire deux remarques préliminaires. Premièrement, le Conseil d'Etat partage les objectifs mentionnés par les postulants, visant à diminuer les charges administratives au travers notamment d'une simplification des procédures et à éviter toute entrave au dynamisme, au développement et à la compétitivité des PME, via la manière d'appliquer la législation. En d'autres termes, le Conseil d'Etat souhaite que les collaborateurs de l'administration fassent preuve de flexibilité, de conscience professionnelle et qu'ils fournissent un travail de qualité. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs souligné sa détermination à atteindre cet objectif dans son programme gouvernemental. Je cite: «le gouvernement veut poursuivre ses efforts pour améliorer en permanence les prestations aux administrés et pour optimiser le fonctionnement interne.» Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance des PME pour l'économie fribourgeoise et souhaite favoriser au mieux leur développement.

Une deuxième remarque préliminaire: selon les enquêtes des administrations cantonales sous la loupe effectuées en 2004 et 2007 par la société M.I.S Trend à Lausanne, sur mandat des Chambres de commerce de Suisse romande, l'administration fribourgeoise est efficace. Déjà en tête du classement des administrations cantonales romandes en 2004, elle a maintenu ce premier rang avec une moyenne en hausse des notes de satisfaction.

Circulez, il n'y a rien à voir, non! Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient du fait qu'il existe toujours des possibilités d'amélioration et le gouvernement prend très au sérieux les critiques formulées, notamment par l'économie privée. C'est la raison pour laquelle il a mandaté la HEG pour effectuer une enquête sur la problématique soulevée par les postulants. Je me limiterai à souligner seulement les points principaux relevés par l'enquête en question. Pour ce qui est de l'administration en général, les résultats sont dans l'ensemble positifs. Toutefois, si l'attitude négative de certains collaborateurs devait être confirmée, le Conseil d'Etat

la jugerait inacceptable. Le cas échéant, il prendra des mesures, comme par exemple la mise en place d'une formation dans le domaine de l'accueil de la clientèle.

In diesem Zusammenhang erlaube ich mir, Herrn Grossrat Fasel zu antworten. Wir hatten uns vom Postulat her natürlich in erster Linie auf die Wirtschaftssituation, auf die KMU, konzentriert, aber selbstverständlich waren in dieser Analyse auch die Dienste, die im sozialen Bereich tätig sind, mit berücksichtigt und die sind hier ebenfalls entsprechend analysiert worden. Ich kann auch hier sagen, dass diese Dienstleistungen im Durchschnitt durchaus positiv sind.

Concernant les marchés publics, M. le Député Binz l'a dit, bien qu'ils soient perçus de manière négative en général, le Conseil d'Etat ne les remet pas en cause car ils découlent d'une législation internationale, fédérale, intercantonale et cantonale. Nous ne pouvons pas agir nous-mêmes et dire qu'à partir d'aujourd'hui nous n'appliquons plus les marchés publics.

Herr Grossrat Binz, Sie haben mich direkt angesprochen. Ich bin mit Ihnen einverstanden, dass gerade in einem zweisprachigen Kanton die Ausschreibungen in beiden Sprachen gemacht werden müssen. Ich werde mich dafür einsetzen, dass man das in Zukunft korrigieren wird, falls dies nicht bereits jetzt durchgesetzt ist.

Concernant les permis de construire, la durée des procédures est pointée du doigt, mais les statistiques démontrent toutefois que deux tiers des procédures sont traités en moins de soixante jours. Afin d'améliorer encore la situation, la DAEC mettra en place un logiciel de suivi des demandes de permis de construire, ce fameux logiciel Datec, jusqu'au premier trimestre 2010 et non pas à la fin 2009 comme mentionné par erreur dans la réponse. Concernant l'administration fiscale, certaines personnes souhaitent la mise en place d'un système de perception centralisé des impôts pour les personnes morales. Le Conseil d'Etat avait proposé la mise en place d'un tel système déjà en 2000, mais le Grand Conseil avait rejeté ces propositions.

En ce qui concerne la formation professionnelle, j'aimerais souligner que les taxes et exigences sont jugées trop élevées. L'émolument de 100 francs et la contribution en faveur de l'Association du centre professionnel cantonal de 60 francs ont été supprimés, respectivement en 2004 et en 2008. Les exigences sont quant à elles fixées par les associations professionnelles nationales. En conclusion, le gouvernement fribourgeois essaie constamment de faciliter les activités des PME, notamment en rendant les procédures aussi simples que possible, ou en mettant à leur disposition des outils adéquats tels que par exemple, la possibilité pour les personnes morales, de remplir et de déposer leur déclaration d'impôts par voie électronique. Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du rapport. Le Conseil d'Etat est vigilant et le restera à l'avenir afin d'assurer une administration de l'Etat proche du citoyen et attentive entre autres aux besoins et aux soucis des entreprises privées.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).  
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le décret concerne la réélection de deux assesseurs à la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, quatre assesseurs à la Commission d'expropriation, un assesseur à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières et deux présidents des tribunaux d'arrondissement de la Sarine et du Lac. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait in globo par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'opposait à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Pas de commentaire.

– Adoptés.

L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 70 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP),

Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 70.

## Projet de décret N° 150 relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens<sup>2</sup>

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, VF).  
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire vous présente son analyse et sa prise de position au sujet du projet de décret N° 150 visant à octroyer une subvention complémentaire de l'ordre de 180 000 francs. Une visite détaillée des locaux transformés, sous la toiture, a eu lieu le 2 octobre dernier, juste avant la séance de la commission parlementaire. Le message N° 150 est complet et permet de vous faire déjà une opinion. Je vous indique maintenant les éléments significatifs complémentaires. Ces travaux d'isolation et de réfection de la couverture sont intervenus en cours de chantier. La décision d'effectuer ces travaux est une bonne décision en raison notamment des risques de fuite et d'infiltration d'eau dus à des couvertures abîmées et aussi en raison de la déperdition de chaleur importante due à l'absence d'isolation thermique en sous-couverture. Le devis initial était sur ce point incomplet et relève de la responsabilité de l'Association des communes glânoises et, bien sûr, de leurs mandataires. Les locaux sont actuellement bien utilisés par les services techniques de Billens. Plusieurs députés, assez agacés en séance, ont relevé le manque de vigilance. Ils se sont sentis mis devant le fait accompli, ce qui n'est pas très agréable. Néanmoins, la commission parlementaire relève que le Réseau santé Glâne remet à l'hôpital fribourgeois (HFR), avec les travaux découlant du décret de 2005 et ces travaux complémentaires, un bâtiment hospitalier transformé et en bon état. Il faut le souligner. La commission parlementaire, en complément, demande à l'Etat, pourvoyeur de subventions, d'avoir un regard aiguisé, plus pointu et pertinent sur les devis présentés, en particulier pour les bâtiments et autres infrastructures du HFR. Il demande aussi une meilleure collaboration et synergie dans les domaines techniques entre le réseau HFR et les services compétents de l'Etat. Avec ces remarques, la commission parlementaire entre en matière et accepte le projet de décret. Il vous prie de faire de même.

<sup>1</sup> Texte du décret p. 2117.

<sup>2</sup> Message pp. 2088ss.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En 2005, le Grand Conseil avait octroyé pour la rénovation de l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Billens, une subvention de 10 722 240 francs, soit 55% des coûts de transformation et de rénovation. Au moment de l'établissement du devis, les auteurs du projet avaient estimé que l'état général de l'enveloppe extérieure, rénovée en 1998, de la toiture et de la ferblanterie était bon. Il avait été décidé de ne pas procéder à la mise en place d'une sous-toiture et d'une isolation, à l'exception d'un secteur restreint qui accueillait les éléments techniques de ventilation. J'aimerais rappeler ici que l'accès à la toiture n'était pas possible, en tout cas pas aisé, et que par ailleurs nous n'avions pas à disposition les plans d'origine. Au moment de l'exécution des travaux dans les combles pour la pose des éléments techniques de ventilation, après avoir ouvert le toit, il a été constaté que la couverture en cuivre et la sous-toiture étaient dans un état particulièrement précaire, à la grande surprise de tous. Si l'on avait procédé aux travaux tels que prévus initialement, c'est-à-dire à la couverture du toit pour un secteur restreint, il était évident que nous prenions des risques liés à des infiltrations d'eau dans les locaux rénovés, ce qui aurait entraîné immanquablement des coûts importants au fil des années. De plus, avec l'augmentation très importante des coûts de chauffage en 2008, engendrée par la hausse massive des prix du pétrole, il est apparu peu raisonnable de mener à bien des travaux de cette importance sans profiter des installations de chantier mais, aussi, surtout de la fermeture du site pour réaliser une sous-toiture et une isolation qui auraient, de toute façon, dû être effectuées par l'hôpital fribourgeois dans des délais extrêmement rapprochés. Cela allait aussi dans un sens d'économie d'énergie. Donc, à la demande du maître de l'ouvrage, qui est l'Association des communes de la Glâne, ma Direction a autorisé ces travaux complémentaires, en date du 6 février 2008, dans le respect des procédures ordinaires. Nous avons déjà inscrit les premiers montants dans le cadre du budget 2009. Pour le budget 2010, il reste un montant d'environ 13 000 francs à payer pour ces travaux. Le montant total s'élève à 328 080 francs et le montant qui est à charge du canton, soit 55%, se monte à 180 444 francs.

J'aimerais remercier ici l'ensemble des communes de la Glâne qui a remis à l'Hôpital fribourgeois un hôpital qui répond aux missions données par la planification et qui sera un outil de travail extrêmement bon pour répondre aux besoins de la population fribourgeoise. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de décret.

**Gavillet Jacques (PS/SP, GL).** Si le site hospitalier de Billens prend l'eau, il n'y a pas l'ombre d'un doute, il faut le rénover. Il était prévu, comme cela a été dit, dans le devis initial une somme de 78 000 frs et au final on se trouve avec une facture de 406 412 frs. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un dépassement mais d'un crédit complémentaire. On n'a rien vu, rien n'a été détecté lors du devis initial car l'accès à la toiture n'était pas facile et, qui plus est, il n'y avait pas de plan, donc aucune information. Résultat des courses: comme le bâtiment était en chantier, on procède à une

vision locale et l'autorisation de transformer et de rénover est donnée avec l'accord des communes. Ce qui m'interpelle dans cette affaire, et qui ne joue pas bien, c'est la manière de procéder. Dans le message il est dit et je cite: «Il avait été décidé de ne pas toucher à l'enveloppe extérieure du bâtiment, ni à la toiture et aux combles». Je cite plus loin: «Ce choix était justifié par le bon état général de la toiture». Un petit peu plus loin: «L'état s'est avéré beaucoup plus précaire que ce qui avait été considéré au moment de l'établissement du budget». Donc, il y a là quand même une incohérence, une contradiction.

En résumé, cette manière de fonctionner, autrement dit de mettre le citoyen devant le fait accompli, n'est pas synonyme pour moi de transparence et de démocratie. Toute proportion gardée, je ne peux m'empêcher d'établir une modeste similitude avec nos projets routiers. Ceci dit, je vous invite à accorder ce subventionnement pour le site de Billens, parole de Glânois.

**Schuwey Roger (UDC/SVP, GR).** Die SVP-Fraktion hat den Dekretsentwurf über den Beitrag an die zusätzlichen Umbau- und Renovationsarbeiten am Dach des Spitals mit Interesse und Staunen analysiert. Das Dach ist der wichtigste Bestandteil jeden Gebäudes. Es ist unverständlich, dass man den schlechten Zustand des Unterdachs und der Kupferdeckung nicht schon zu Beginn der Renovation des Gebäudes wahrgenommen hat. Die Direktion für Gesundheit sowie der Verwaltungsrat des Spitals haben die Renovation des Daches in Auftrag gegeben. Man stellt uns vor vollendete Tatsachen. Man hätte dies dem Grossen Rat mindestens mitteilen müssen. Wir hoffen, dass sich solche Situationen nicht wiederholen. Die Mehrheit unserer Fraktion ist für Eintreten.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Le groupe libéral-radical s'est penché sur ce décret concernant la toiture de l'hôpital fribourgeois, site de Billens, qui demande un montant supplémentaire de 180 444 francs au maximum, pour des travaux complémentaires sur la toiture non prévus. C'était la bonne décision d'effectuer ces travaux supplémentaires tout de suite alors que le site était en chantier. Laisser ce toit dans cet état aurait été irresponsable ou le réparer plus tard aurait engendré des coûts nettement plus élevés. Il fallait décider vite pour profiter du chantier en route, par exemple des échafaudages existants. Vu de cet angle nous pouvons souligner l'excellent travail du préfet de la Glâne et président de la commission de bâtisse. Il fallait convaincre les délégués des communes glânoises de la nécessité de ces travaux et, en plus, d'une contribution supplémentaire pour cette rénovation imprévue.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et ce projet de décret dans la version du Conseil d'Etat.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Le groupe démocrate-chrétien a analysé le projet de décret soumis et l'a transformé en trois questions posées alors à la commission de bâtisse:

– Pourquoi est-ce que la différence entre les deux devis s'élève à plus de 300 000 francs? Réponse de la

commission de bâtisse: l'accès au toit était très difficile.

– Pourquoi n'avez-vous pas consulté l'architecte cantonal? Les projets concernant les immeubles de la DSAS n'étaient pas contrôlés par la DAEC à l'époque; immeubles de la DAEC, fief exclusif de l'architecte cantonal.

– Pourquoi avez-vous annoncé les difficultés à respecter le premier budget, aux bailleurs de fonds que sont les communes et le Grand Conseil, qu'après la réalisation des travaux? Réponse de la commission de bâtisse: le Grand Conseil est d'une telle lenteur!

Le groupe démocrate-chrétien regrette que de telles façons d'agir anéantissent la volonté de chaque conseil communal d'établir des budgets réalistes. Afin de ne pas pénaliser ces mêmes communes nous vous proposons d'accepter la vision de la commission.

Pour anecdote, lors des premiers contacts avec M. Demierre, celui-ci m'a dit: «Avant de gueuler, tu verras la technicité qu'abrite ce toit». Dans le premier local où nous avons été accueillis il y avait un seul élément, c'était un carton à chaussures sur lequel il était écrit «Réception», un grand trait au feutre noir et dessous «Décorations de Noël». Merci pour la technicité!

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). A la lecture du message nous avons pu constater que les travaux sont terminés. Le projet est donc sous toit. Dans ce sens, le groupe Alliance centre gauche ne peut que vous encourager à accepter ce message et ce projet de décret. Il nous semble effectivement judicieux, même si nous avons aussi quelques questions concernant les analyses préalables, d'avoir utilisé le temps des travaux pour réaliser et pour prendre des mesures d'isolation qui, dans les discussions que nous avons eues ce matin, semble parfaitement adéquates.

**Le Rapporteur.** Les propos des rapporteurs des différents groupes expriment un certain agacement au sein de notre commission. Néanmoins, les travaux effectués étaient nécessaires et bien sûr utiles. Et, comme dans la chanson du Vieux chalet, il y a maintenant à Billens un bel hôpital qui répond tout à fait aux besoins de notre population.

**La Commissaire.** Par rapport aux différentes interventions, je comprends le sentiment de la mise devant le fait accompli. J'aimerais rappeler un certain nombre d'éléments. Le maître d'ouvrage pour la rénovation de l'Hôpital de Billens était l'Association des communes de la Glâne. Elle a mandaté un architecte, à l'époque le bureau Buache + Module qui a fait un devis en fonction de l'état du bâtiment et sur présentation de ce devis, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a accepté un montant de subventions qui n'a fait l'objet d'aucune modification. D'ailleurs, l'Association des communes de la Glâne a présenté des demandes liées à des dépassements de crédits, notamment pour des augmentations de matériaux. Nous avons refusé toutes ces demandes, nous étions dans le cadre d'une subvention. Lors de l'exécution des travaux de la sous-toiture,

comme je vous l'ai expliqué, lorsque nous avons ouvert le toit, nous avons constaté que ce qui était apparu au moment de l'élaboration du devis comme une toiture en bon état ne l'était pas. A ce moment-là que faire? Il y avait deux solutions.

La première était de faire des travaux pour couvrir la partie technique de ventilation et de ne pas procéder à la rénovation du reste du toit. Le nouveau propriétaire, qui est l'hôpital fribourgeois, aurait alors dû se débrouiller dans les prochaines années avec ce toit qui prend l'eau. La deuxième solution était de prendre ses responsabilités. On constate le problème et on regarde ensemble ce que l'on peut faire. C'est ce qui a été fait par la commission de bâtisse. Nous sommes allés visiter cette toiture. Nous avons constaté que, contrairement à ce que nous avons imaginé, il y avait effectivement un problème: je vous l'ai dit, il y avait des risques d'infiltration, des risques d'infiltration sur l'installation technique, qui était bien plus chère que les 70 000 francs prévus pour couvrir le toit, et des risques d'infiltration pour l'ensemble du bâtiment. S'ajoutait en même temps la problématique de rénover ce toit pour des questions d'isolation. A ce moment, nous avons décidé d'autoriser l'exécution de la rénovation totale de la toiture. De toute façon l'hôpital fribourgeois aurait dû procéder à ces travaux d'ici deux ou trois ans. Qu'est-ce que nous aurions dû faire? Nous aurions dû remonter une installation de chantier et refermer une partie de l'hôpital pour procéder à ces travaux.

En ce qui concerne le délai et le temps d'information, nous étions à ce moment-là au début 2008. Nous devions faire les travaux le plus vite possible pour que l'hôpital puisse être à nouveau rapidement ouvert, parce que nous avons besoin de ces lits pour l'exploitation de l'hôpital fribourgeois. Ce sont ces raisons qui nous ont amenés à autoriser l'exécution des travaux. J'assume cette décision. Je pense que c'était une décision responsable et qu'il aurait été irresponsable de refuser ces travaux à ce moment-là.

En ce qui concerne l'information au Grand Conseil, nous avons immédiatement mis ces montants au budget 2009, au moment de son élaboration. Vous avez vu passer cette somme dans le cadre du budget 2009. On ne peut pas dire qu'il y avait une volonté de cacher les choses.

Concernant les communes, j'aimerais dire que l'Association des communes a régulièrement été informée par la commission de bâtisse lors des assemblées des 20 juin 2007, 21 novembre 2007, 4 juin 2008 et 19 novembre 2008. Au cours de ces quatre assemblées, les communes ont pu suivre l'évolution du projet. Elles ont été mises au courant des problématiques rencontrées et quatre visions locales ont été organisées à l'Hôpital de Billens, visions locales ouvertes non seulement aux délégués du Réseau santé de la Glâne, mais aux autres représentants des communes, qui étaient également les bienvenus. Ces séances ont eu lieu les 11 juillet 2007 et 27 février 2008, c'est-à-dire au moment même de la décision de ces travaux, le 4 juin 2008 et le 7 janvier 2009, date de l'inauguration du bâtiment rénové.

Concernant ce que la commission a pu voir lorsque l'on a été visité la sous-toiture, si effectivement dans une pièce il n'y avait que le carton de décorations de Noël, je confirme que dans l'autre il y avait toutes les

installations techniques. On n'a jamais eu l'intention de rénover ce toit pour y installer quelque chose d'autre que les installations techniques. On a répondu à l'urgence. M. le Député Butty a oublié de dire que toute une partie avait pu être affectée pour les concierges et l'intendance de l'hôpital. On a pu alors récupérer une partie des locaux qui a pu être utilisée de cette façon. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de décret.

#### *Lecture des articles*

##### ART. 1 ET 2

– Adoptés.

##### ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est directement passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 77 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gannioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/

CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 77.*

### **Postulat P2053.09 Josef Fasel/Claudia Cotting (fraude à l'aide sociale et fraudeurs)<sup>1</sup>**

#### *Retrait*

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Avec mon collègue Joseph Fasel nous avons déposé un postulat afin d'en savoir plus sur l'obtention déloyale d'aides sociales, entre autres questions et constatations qui ne sont souvent pas de petites affaires. M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement nous a communiqué que la modification de la loi sur l'aide sociale était en traduction et qu'elle serait traitée au plénum en février prochain. Si notre postulat est accepté, cette révision de la LASoc serait mise en attente du rapport faisant suite au postulat. Afin de ne pas retarder la révision de cette loi que nous attendons, nous retirons notre postulat et nous partons de l'idée que la commission ordinaire sera constituée à la session de décembre pour que les travaux soient prêts en février, comme promis. Nous veillerons et nous interviendrons car cette modification doit aller dans le sens que l'on souhaitait lors de la discussion sur la motion Peiry et le postulat Collaud en juin dernier.

– Ce postulat étant retiré, cet objet est liquidé.

- La séance est levée à 11 h 45.

#### *Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

#### *Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire**

<sup>1</sup> Déposé et développé le 8 mai 2009, BGC p. 793; réponse du Conseil d'Etat le 13 octobre 2009, BGC pp. 2379ss.